

Doc. 1464

101582

E37C54

A8

87-77

QLSE

L'ALLOCATION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES AU RÉSEAU COLLÉGIAL
POUR L'ANNÉE 1987-1988

Avis au ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science



87-77
Conseil des collèges
Avril 1987

Le Gouvernement du Québec, 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

1987-1988-001-4

© Gouvernement du Québec 1987

Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-17484-4

PRÉSENTATION

Annuellement, le Conseil des collèges reçoit du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science une demande d'avis qui porte sur les paramètres et les orientations de la politique budgétaire des collèges pour l'année à venir. Cependant, compte tenu des divers délais requis par la procédure administrative du Gouvernement, cette demande du Ministre parvient toujours très tardivement, ce qui rend souvent inopérantes les recommandations du Conseil.

C'est pourquoi cette année, le Conseil a décidé de présenter son avis sur le sujet avant qu'il en reçoive officiellement la demande. Comme les principales orientations et les principaux paramètres de la politique budgétaire 87-88 sont déjà connus,^(a) il apparaissait donc pertinent au Conseil d'intervenir immédiatement.

L'an passé, le Conseil soulignait l'importance de revoir en profondeur le mode d'allocation des ressources financières allouées aux collèges. Cette année, le Conseil se concentre sur l'analyse des ressources financières de fonctionnement consacrées depuis dix ans au réseau collégial pour l'enseignement régulier. Le Conseil présentera plus tard un avis qui portera spécifiquement sur l'éducation des adultes où on y traitera, entre autres, du financement de ce secteur d'éducation.

(a) L'analyse du Conseil porte sur des données connues en date du 23 avril 1987. Ces données peuvent varier d'ici la présentation des documents officiels par le Ministère.

Le présent avis se divise en six parties. La première partie analyse la politique budgétaire 1987-1988 des collèges. Dans la deuxième, nous analysons l'évolution depuis 1977-1978 des budgets de fonctionnement de l'enseignement régulier des collèges, alors que dans la troisième nous reprenons la même analyse en exprimant les données en per capita. A la quatrième section, nous traitons des charges supplémentaires qui se sont ajoutées aux collèges depuis 1977-1978. La cinquième partie étudie le comportement des collèges vis-à-vis des efforts de rationalisation que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a exigés d'eux. Enfin, nous complétons cet avis par quelques recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE 1987-1988	1
1.1 Les compressions budgétaires 1987-1988	1
1.2 La position antérieure du Conseil vis-à-vis des compressions budgétaires	2
II. ÉVOLUTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT	5
2.1 Budget de fonctionnement (excluant le coût du personnel enseignant)	6
2.2 Le coût du personnel enseignant	6
2.2.1 Le mode de financement du coût du personnel enseignant	6
2.2.2 Évolution du coût du personnel enseignant	9
III. ÉVOLUTION DES BUDGETS PER CAPITA DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	12
3.1 Les effectifs étudiants	12
3.2 Les sommes per capita consacrées au réseau collégial	12
IV. LES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉES AU RÉSEAU COLLÉGIAL	18

	Page
V. LE COMPORTEMENT DES COLLÈGES	22
5.1 Contrôle et réduction des dépenses	22
5.2 Revenus d'autres sources	26
5.3 Le solde de fonds de fonctionnement du réseau collégial	28
5.3.1 Evolution du solde de fonds	28
5.3.2 Analyse du solde de fonds	32
5.3.2.1 Les surplus cumulés: un mauvais portrait de la réalité	32
5.3.2.2 Les surplus budgétaires: un mauvais indicateur du niveau de financement	34
5.3.2.3 Pourquoi les collèges enregistrent-ils des surplus budgétaires?	35
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	39

ANNEXES: Tableaux et graphiques complémentaires

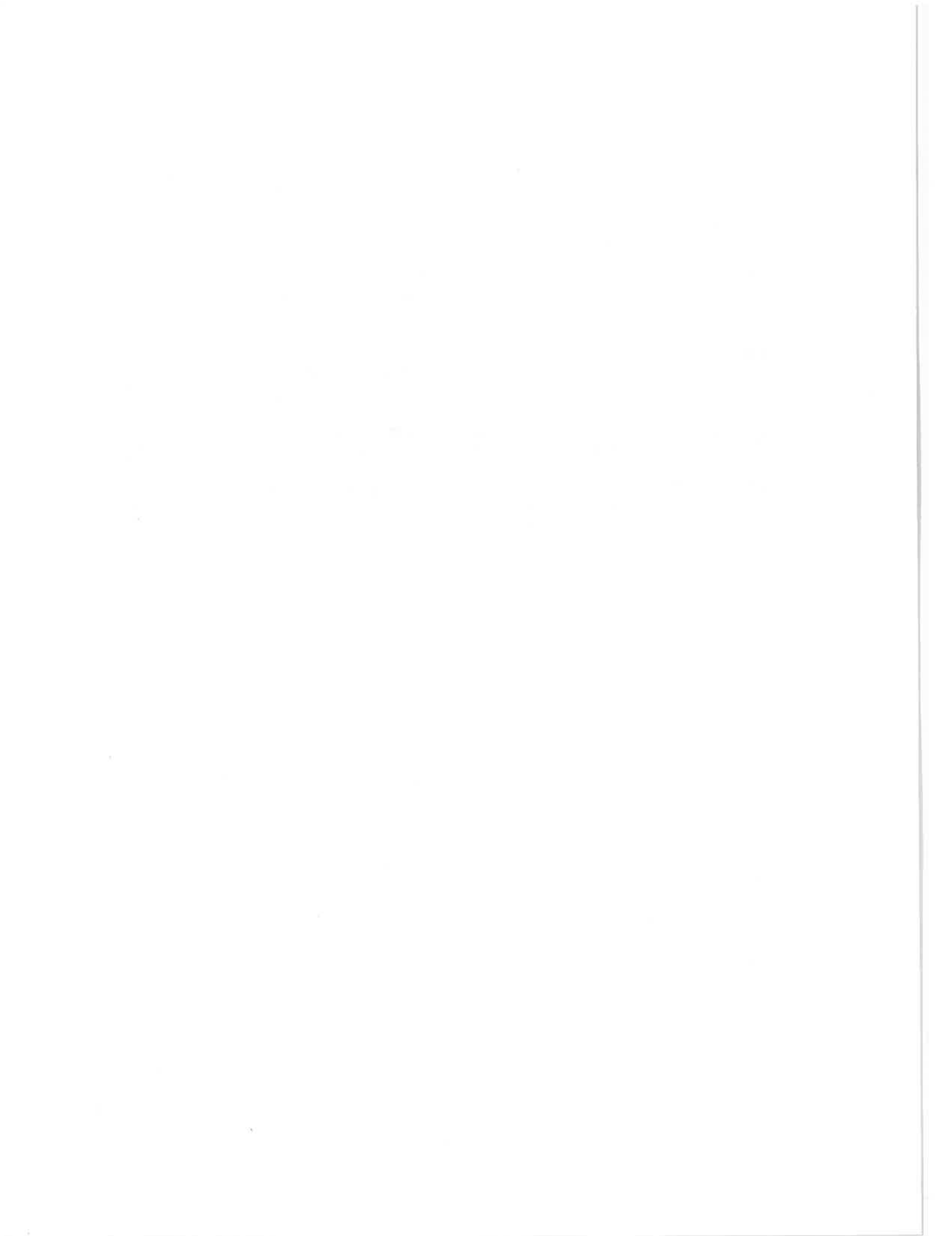
LISTE DES TABLEAUX

		Page
TABLEAU 1 :	Budget de fonctionnement de l'enseignement régulier des collèges (excluant le coût du personnel enseignant) (1977-1978 à 1986-1987)	7
TABLEAU 2 :	Évolution du coût du personnel enseignant (1977-1978 à 1986-1987).	10
TABLEAU 3 :	Évolution des effectifs étudiants à temps complet de l'enseignement régulier des collèges (1977-1978 à 1986-1987).	13
TABLEAU 4 :	Budget de fonctionnement de l'enseignement régulier des collèges, per capita (excluant le coût du personnel enseignant) (1977-1978 à 1986-1987).	14
TABLEAU 5 :	Évolution du coût du personnel enseignant per capita (1977-1978 à 1986-1987)	15
TABLEAU 6 :	Solde de fonds annuel du réseau collégial 1980 à 1986 (au 30 juin de chaque année)	30
TABLEAU 7 :	Solde de fonds cumulé du réseau collégial 1979 à 1986 (au 30 juin de chaque année)	31

**LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES
EN ANNEXE**

	Page
<u>TABLEAUX</u>	
TABLEAU A-1: Ventilation des compressions budgétaires 1987-1988	43
TABLEAU A-2: Compressions budgétaires imposées aux budgets de l'enseignement régulier (i.e. allocation de base) du réseau collégial 1978-1979 à 1987-1988	44
TABLEAU A-3: Compressions budgétaires imposées aux budgets de l'enseignement régulier (i.e. allocation de base) en proportion de l'enveloppe budgétaire correspondante (1978-1979 à 1987-1988)	45
TABLEAU A-4: Evolution de l'enveloppe budgétaire globale de l'enseignement régulier des collèges (1977-1978 à 1986-1987)	46
TABLEAU A-5: Evolution de l'enveloppe budgétaire globale de l'enseignement régulier des collèges <u>per capita</u> (1977-1978 à 1986-1987)	47
TABLEAU A-6: Distribution du solde de fonds des collèges selon le niveau (30 juin 1985)	48
TABLEAU A-7: Solde de fonds cumulé des collèges au 30 juin 1985	49
TABLEAU A-8: Solde de fonds cumulé des collèges au 30 juin 1985 (en ordre croissant du solde de fonds)	50
<u>GRAPHIQUES</u>	
GRAPHIQUE A-1: Compressions budgétaires (cumulées-indexées) imposées aux budgets de l'enseignement régulier des collèges	51
GRAPHIQUE A-2: Compressions budgétaires (cumulées-indexées) imposées aux budgets de l'enseignement régulier des collèges en proportion de l'enveloppe budgétaire correspondante	52

	Page
GRAPHIQUE A-3: Evolution de l'enveloppe budgétaire globale de l'enseignement régulier des collèges	53
GRAPHIQUE A-4: Coût du personnel enseignant de l'enseignement régulier des collèges	54
GRAPHIQUE A-5: Enveloppe budgétaire (excluant le coût du personnel enseignant) de l'enseignement régulier des collèges	55
GRAPHIQUE A-6: Evolution de l'enveloppe budgétaire globale de l'enseignement régulier des collèges <u>per capita</u>	56
GRAPHIQUE A-7: Coût du personnel enseignant de l'enseignement régulier des collèges <u>per capita</u>	57
GRAPHIQUE A-8: Enveloppe budgétaire (excluant le coût du personnel enseignant) de l'enseignement régulier des collèges <u>per capita</u>	58



I. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE 1987-1988

1.1 les compressions budgétaires

Selon les informations recueillies par le Conseil, l'année 1987-1988 se caractérisera, tout comme les dernières années, par l'imposition de nouvelles compressions budgétaires au réseau collégial, de l'ordre de 12,0 M\$(¹) pour la prochaine année budgétaire. Pour obtenir ce résultat, le Ministère se propose d'imposer deux formes de compressions: des compressions explicites et des compressions implicites.

Les compressions budgétaires explicites (environ 4,2 M\$) sont celles qui se traduisent par une réduction pure et nette de l'enveloppe budgétaire des collèges. Les compressions budgétaires implicites (environ 7,8 M\$), quant à elles, ne s'observent pas par un simple regard sur l'évolution des budgets octroyés. Il s'agit, par exemple, de l'indexation des budgets à un taux qui est en deçà de l'augmentation des prix (i.e. sous-indexation: environ 4,7 M\$ sur la base d'un taux d'inflation prévu de 4,1%) ou encore de charges supplémentaires supportées par les collèges sans qu'il y ait une augmentation correspondante de l'enveloppe budgétaire (i.e. le développement à même l'enveloppe: environ 3,1 M\$).

Cette quantification des compressions budgétaires repose sur l'hypothèse que la clientèle étudiante régulière 1987-1988 se situera au même niveau qu'en 1986-1987. Toutefois, selon des

(1) En annexe, au tableau A-1, nous joignons la ventilation des compressions budgétaires totales qu'on se propose d'imposer aux collèges en 1987-1988, selon leur nature et l'enveloppe budgétaire affectée.

prévisions internes du Ministère, il appert que la clientèle étudiante 1987-1988 devrait subir une diminution de l'ordre de 2000 à 2500 étudiants, sinon davantage. Conséquemment, si cette toute dernière prévision s'avérait exacte, la compression réelle absorbée par les collèges se situera en-deçà des 12,0 M\$ prévus, compte tenu qu'une partie de la réduction des budgets sera imputable à la diminution de la clientèle. Mais, pour l'instant, nous ne pouvons retenir cette nouvelle hypothèse.

1.2 La position antérieure du Conseil vis-à-vis des compressions budgétaires

A première vue, l'effort de restrictions budgétaires exigé du réseau collégial semble relativement minime, puisque les 12,0 M\$ de compressions prévues s'appliquent sur un budget de l'ordre de 320,0 M\$, ce qui représente une réduction d'à peine 3,8%.⁽²⁾

Cependant, il faut comprendre et se rappeler que ces 12,0 M\$ de compressions budgétaires s'ajoutent aux 13,0 M\$ de 1986-1987, lesquelles s'ajoutaient aux 7,0 M\$ de 1985-1986, etc.. C'est pourquoi nous devons donc situer l'effort financier demandé aux collèges dans une perspective historique, si nous désirons l'évaluer adéquatement.

(2) En réalité l'enveloppe budgétaire est beaucoup plus importante: elle est en effet d'environ 663.5 M\$. Mais cette enveloppe comprend la masse salariale des enseignants, sur laquelle ne s'applique pas la coupure de 12 M\$. Réduite de cette masse salariale, l'enveloppe du collégial est de 320.0 M\$. Compte tenu que, pour la rémunération du personnel enseignant, les collèges n'agissent qu'à titre de fiduciaires, nous excluons les compressions imposées à ce chapitre (i.e. la récupération salariale de 1982-1983 qui était d'environ 50,0 M\$).

A cet effet, nos analyses démontrent que depuis 1978-1979 les collèges ont absorbé, compte tenu de l'inflation, pas moins de 87,9 M \$ de compressions budgétaires dans les budgets de fonctionnement de l'enseignement régulier⁽³⁾ et environ 20,0 M\$ dans les budgets spéciaux.

Les gestionnaires des collèges ont donc subi, au fil des ans, l'équivalent de 107,9 M\$ de compressions budgétaires (87,9 M\$ + 20,0 M\$). Donc, n'eût été de cette décennie de compressions budgétaires, les collèges recevraient en 1987-1988 un budget supérieur de 107,9 M\$ à son niveau prévu qui est d'environ 320,0 M\$ (en excluant la masse salariale du personnel enseignant), soit près de 33% de plus.

L'effort de compressions exigé des collèges est donc substantiel et c'est dans cette perspective qu'il faut situer les 12,0 M\$ de compressions budgétaires imposées au réseau collégial en 1987-1988. L'effort marginal de restrictions budgétaires demandé aux collèges s'accroît sans cesse: en effet, une première tranche de 12,0 M\$ de coupures est généralement plus facile à effectuer qu'une 7^e ou une 8^e tranche.

L'an dernier, dans un avis sur le même sujet, le Conseil mettait le Ministère en garde contre les conséquences négatives qu'aurait pu entraîner alors l'imposition de nouvelles compressions budgétaires. Le Conseil constate aujourd'hui que son point de vue n'a pas été retenu dans la détermination du niveau de l'enveloppe budgétaire globale 1987-1988 du réseau des collèges publics.

(3) Pour plus de détails, voir les renseignements joints en annexe aux tableaux A-2 et A-3.

Même si les compressions budgétaires totales imposées au réseau depuis 1978-1979 représentent environ 30% de l'enveloppe actuelle, on ne peut pas affirmer qu'elles ont uniquement eu des effets négatifs sur les collèges. Au début de la période de compressions budgétaires, compte tenu de la conjoncture économique d'alors, la plupart des intervenants étaient d'accord pour affirmer qu'il s'agissait d'une opération acceptable. Les collèges se devaient, tout comme les divers ministères ou organismes, de participer à l'effort de rationalisation des dépenses exigé par le Gouvernement. Cependant, à chaque année, d'autres compressions budgétaires sont venues s'ajouter à celles qui étaient déjà imposées et cette situation invite le Conseil à penser que la période des coupures sans analyse préalable des besoins devrait être terminée.

En effet, les conséquences négatives des compressions budgétaires 1987-1988 pourraient s'avérer d'autant plus significatives que le mode actuel d'allocation des ressources est jugé inéquitable⁽⁴⁾; le processus de révision dans lequel le réseau collégial est engagé en fait d'ailleurs foi. Ainsi, les compressions budgétaires imposées pourraient, selon le niveau relatif de financement de chacun des collèges, avoir des conséquences importantes sur la quantité et la qualité des services offerts⁽⁵⁾.

(4) A ce sujet, on peut se référer au chapitre 1 de l'avis 87-74 du Conseil sur la révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial.

(5) On verra au chapitre V de quelle façon les cégeps ont réagi face à l'imposition successive de compressions budgétaires.

II. ÉVOLUTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

Afin d'avoir une meilleure idée de l'effort de rationalisation des dépenses demandé aux collèges, il convient dans un premier temps de regarder l'évolution des sommes d'argent qui leur ont été allouées depuis 1977-1978.(6)

Comme le réseau collégial est financé par le biais de plusieurs sous-enveloppes, qui représentent autant d'activités distinctes, nous n'entendons pas analyser chacune d'elles. Plutôt, nous concentrons notre analyse sur les budgets de l'enseignement régulier qui représentent plus de 90% des ressources financières totales consacrées au réseau collégial. Nous excluons donc les budgets spéciaux de notre analyse.(7)

Tout au long de notre analyse, une distinction sera faite entre les dépenses au titre de la rémunération du personnel enseignant et les budgets prévus pour les autres dépenses. Cette distinction est nécessaire si l'on considère que la gestion du budget prévu pour la rémunération du personnel enseignant échappe presque totalement au contrôle des administrateurs des collèges; ceux-ci n'agissent, comme nous l'avons déjà signalé, qu'à titre de fiduciaires du

(6) Compte tenu que les premières compressions budgétaires sont apparues en 1978-1979, il nous semblait indiqué que la période analysée commence avec l'année 1977-1978.

(7) Étant donné les nombreuses sous-enveloppes budgétaires contenues dans les budgets spéciaux (une dizaine) et leur nature diverse (Éducation des adultes, cours d'été, protection et développement de l'emploi etc...), une analyse statistique de ces budgets serait très peu significative. D'autant plus que, au fil des années, certaines sous-enveloppes sont apparues pendant que d'autres disparaissaient.

Gouvernement. Ainsi, nous n'analyserons pas l'évolution de l'enveloppe globale, mais nous joignons quand même en annexe deux tableaux portant sur son évolution (Tableaux A-4 et A-5).

2.1 Budget de fonctionnement (excluant le coût du personnel enseignant)

L'évolution entre 1977-1978 et 1986-1987 du budget de fonctionnement pour les dépenses autres que celles prévues pour le personnel enseignant est présentée au tableau 1. Dans ce tableau, les montants d'argent sont présentés tant en dollars courants qu'en dollars constants.

En première analyse, nous constatons qu'en dollars courants cette enveloppe budgétaire s'est accrue de 75% durant la période considérée. Toutefois, lorsque l'on tient compte de l'inflation, nous remarquons qu'en termes réels elle a subi une diminution d'environ 10%. C'est donc dire que les augmentations annuelles, exprimées en dollars courants, n'ont même pas suffi à couvrir la hausse du niveau des prix. Nous verrons plus loin comment cette réduction de 10% se traduit lorsque l'on met en parallèle l'évolution des effectifs étudiants.

2.2 Le coût du personnel enseignant

2.2.1 Le mode de financement du coût du personnel enseignant

Lorsque l'on désire analyser l'évolution des sommes consacrées au titre de la rémunération du personnel enseignant, il est essentiel d'utiliser le coût effectivement encouru plutôt que le budget prévu; l'écart entre les deux peut quelquefois être de l'ordre de 10,0 M\$.

Tableau 1

**Budget de fonctionnement
de l'enseignement régulier des collèges (a)(b)
(excluant le coût du personnel enseignant)
(1977-1978 à 1986-1987)**

	Millions de dollars courants	Millions de dollars constants de 1977(c)
1977-1978	151,4	151,4
1978-1979	163,0	151,8
1979-1980	180,3	152,0
1980-1981	203,4	154,5
1981-1982	213,2	143,3
1982-1983	228,4	140,7
1983-1984	245,5	145,0
1984-1985	261,1	148,7
1985-1986	262,3	142,2
1986-1987(d)	264,5	136,2
Variation (%) entre 1977-1978 et 1986-1987	74,7 %	(10,0%)

(a) Budget révisé de chaque année.

(b) Nous excluons le budget pour la location de locaux et de services et celui du service de la dette à court terme.

(c) Sur la base de l'indice des prix à la consommation de Montréal, décembre de chaque année.

(d) Il ne s'agit pas du budget révisé, mais plutôt du budget proposé.

Sources: MESS, DGEC, Politique budgétaire des cégeps, annuel;
MESS, DGEC, Budget révisé des cégeps, annuel;
MESS, DGEC, Programmation budgétaire, annuel;
Statistique Canada, catalogue 62-001.

Note: Lorsque l'on exprime les budgets en dollars constants de 1977, on tient compte du fait que, par exemple, un dollar en 1977 n'a pas la même valeur qu'un dollar en 1980. En fait, il s'agit de tenir compte de l'évolution du niveau des prix et conséquemment du pouvoir d'achat.

La principale raison expliquant cet écart est que le Ministère alloue à chaque collège, non pas un budget, mais plutôt un nombre de postes (équivalent-temps complet ou ETC) fixé en début d'année. Par la suite, le Ministère défraie les coûts réels qu'entraîne l'embauche de chacun des professeurs (jusqu'à concurrence du nombre de postes alloués en début d'année) selon les taux de rémunération prescrits par la convention collective en vigueur.

Lorsqu'un écart survient entre le nombre de professeurs alloués à un collège ou campus et celui effectivement utilisé, les règles suivantes s'appliquent:

"Si, au terme d'une année d'enseignement, le collège ou campus n'a pas engagé le nombre de professeurs alloués en vertu de sa norme et de sa clientèle au 20 septembre, l'équivalent en salaire des professeurs non engagés (produit de l'équivalent temps complet des professeurs non engagés et de 100% du salaire moyen par professeur à l'enseignement régulier tel que prévu par le Ministère pour l'année d'enseignement concernée) est affecté, le cas échéant, à l'amélioration de la protection salariale des professeurs mis en disponibilité conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur et ce, pour l'année d'enseignement suivante.

Si, au terme d'une année d'enseignement, le collège ou campus a engagé un nombre de professeurs plus grand que celui auquel il a

droit en vertu de sa norme et de son effectif scolaire régulier au 20 septembre, il assume le coût de ce dépassement sur la base du coût moyen par professeur dans ce collège ou ce campus pour l'année considérée...

Afin de rendre opérationnels les deux paragraphes précédents, le collège doit transmettre au Ministère le nombre de professeurs engagés au plus tard le 15 juin de l'année scolaire concernée." (8)

Les trois paragraphes précédents signifient, entre autres, qu'il est impossible pour le Ministère de connaître d'avance le coût exact de la rémunération du personnel enseignant et ce, même s'il connaît avec précision le nombre de professeurs qu'il accepte de financer.

2.2.2 Évolution du coût du personnel enseignant

Le tableau 2 qui suit nous donne un aperçu de l'évolution des coûts au titre de la rémunération du personnel enseignant pour la période 1977-1978 à 1984-1985. Pour les raisons mentionnées précédemment, nous ne disposons pas de ces renseignements pour les années subséquentes à 1984-1985. Toutefois, pour les années 1985-1986 et 1986-1987, même si cela s'avère non définitif, nous indiquons le budget prévu à ce titre.

(8) MESS, DGEC, Politique budgétaire 1986-1987, annexe 1, p. 2.

Tableau 2

**Évolution du coût du personnel enseignant
(1977-1978 à 1986-1987)**

	Millions de dollars courants	Millions de dollars constants de 1977 (a)
1977-1978	198,7	198,7
1978-1979	227,4	211,8
1979-1980	255,4	215,3
1980-1981	295,6	224,5
1981-1982	359,6	241,8
1982-1983	356,3	219,5
1983-1984(b)	368,4	217,2
1984-1985	389,6	222,0
1985-1986(c)	392,6	212,8
1986-1987(c)	399,0	205,5
Variation (%) entre 1977-1978 et 1984-1985	96,1 %	11,7 %
Variation (%) entre 1977-1978 à 1986-1987	100,8 %	3,4 %

(a) Sur la base de l'indice des prix à la consommation, Montréal, décembre de chaque année.

(b) Estimation.

(c) Budget prévu.

Sources: MESS, DGEC, Rapports Financiers analysés, (1977-1978 à 1982-1983 et 1984-1985);

MESS, DGEC, Politique budgétaire, annuel;

MESS, DGEC, Programmation budgétaire, annuel;

MESS, DGEC, Budget révisé, annuel;

Statistique Canada, Catalogue 62-001.

Après un premier regard sur ce tableau, on s'aperçoit que le coût du personnel enseignant semble avoir doublé en l'espace de dix ans. Mais, lorsque l'on considère l'inflation, cette augmentation est ramenée à 3%.

Un examen plus attentif du tableau 2 nous permet également de remarquer que les coûts exprimés en dollars constants ont augmenté sans cesse jusqu'en 1981-1982 (augmentation de 22 % entre 1977-1978 et 1981-1982), pour baisser de 9 % en 1982-1983 (reflet de la récupération salariale et de l'augmentation de la tâche du personnel enseignant) et pour se maintenir sensiblement au même niveau par la suite.

III. ÉVOLUTION DES BUDGETS PER CAPITA DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

Dans la section précédente, nous avons pu constater de quelle façon l'inflation est venue gruger les augmentations observées, en dollars courants, dans les sommes consacrées au réseau collégial. Maintenant, il convient d'étudier l'évolution de ces mêmes sommes en les exprimant en per capita.

3.1 Les effectifs étudiants

Entre 1977-1978 et 1986-1987, les effectifs étudiants ont augmenté de pas moins de 19 000 étudiants, ce qui représente une hausse de 16,5 % (tableau 3). Plus de 50 % de cette augmentation se situe dans la clientèle étudiante inscrite au secteur professionnel qui, généralement, s'avère plus coûteuse que celle qui est inscrite au secteur général.

Ainsi, en même temps que le Ministère exigeait des collèges qu'ils effectuent des efforts de rationalisation de leurs dépenses, ils augmentaient l'accessibilité aux études collégiales en accueillant un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes.

3.2 Les sommes per capita consacrées au réseau collégial

L'effort de rationalisation exigé des collèges se visualise beaucoup mieux lorsque les données sont exprimées per capita, comme c'est le cas dans les tableaux 4 et 5.

Le tableau 4 traite de l'évolution des budgets pour les dépenses autres que celles prévues pour le personnel enseignant, alors que le tableau 5 présente l'évolution du coût du personnel enseignant.

Tableau 3

**Évolution des effectifs étudiants à temps complet de
l'enseignement régulier des collèges
(1977-1978 à 1986-1987)**

	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR PROFESSIONNEL	CLIENTÈLE TOTALE
1977-1978	61984	56356	118340
1978-1979	61687	59086	120773
1979-1980	57062	60256	117318
1980-1981	57652	60402	118054
1981-1982	61324	62053	123377
1982-1983	64098	67238	131336
1983-1984	66938	70177	137115
1984-1985	68949	68634	137583
1985-1986	70777	66373	137150
1986-1987	N.D.	N.D.	137821
variation (%) entre 1977-1978 et 1985-1986	14,2 %	17,8 %	15,9 %
variation (%) entre 1977-1978 et 1986-1987	N.D.	N.D.	16,5 %

Sources: MESS, DGEC, Recherche et développement, bulletin Statistique,
numéros divers.

Tableau 4

Budget de fonctionnement de l'enseignement régulier
des collèges, per capita
(excluant le coût du personnel enseignant)
(1977-1978 à 1986-1987)

	DOLLARS COURANTS	DOLLARS CONSTANTS DE 1977
1977-1978	1279,4	1279,4
1978-1979	1349,6	1256,9
1979-1980	1536,8	1295,4
1980-1981	1722,9	1308,7
1981-1982	1728,0	1161,8
1982-1983	1739,1	1071,3
1983-1984	1790,5	1057,4
1984-1985	1897,8	1081,1
1985-1986	1912,5	1036,8
1986-1987	1919,2	988,4
Variation (%) entre 1977-1978 et 1986-1987	50,1 %	(22,7 %)

Source: Tableau 1 et tableau 3.

Tableau 5

**Évolution du coût du personnel enseignant
per capita
(1977-1978 à 1986-1987)**

	DOLLARS COURANTS	DOLLARS CONSTANTS DE 1977
1977-1978	1679,1	1679,1
1978-1979	1882,9	1753,5
1979-1980	2177,0	1834,9
1980-1981	2503,9	1902,0
1981-1982	2914,6	1959,6
1982-1983	2712,9	1671,2
1983-1984	2686,8	1586,8
1984-1985	2831,7	1613,2
1985-1986	2862,6	1551,8
1986-1987	2895,1	1491,0
Variation (%) entre		
1977-1978 et		
1986-1987	72,4 %	(5,0 %)

Source: Tableau 2 et tableau 3.

Après un examen du tableau 4, on constate que, depuis 1977-1978, le budget per capita de l'enseignement régulier, pour les dépenses autres que celles qui sont reliées à la rémunération du personnel enseignant, a augmenté de 50,1 % en dollars courants et a diminué de 22,7 % en dollars constants. Cette diminution est particulièrement prononcée à partir de l'année 1981-1982.

Conséquemment, l'effort de rationalisation des dépenses exigé des collèges, qui se situe à environ 22,7 % (9), ressort beaucoup plus clairement lorsque l'on considère l'évolution dans la clientèle étudiante.

Maintenant, si on se penche sur l'évolution du coût per capita du personnel enseignant (tableau 5), nous constatons que, durant cette période, ce coût s'est accru de 72,4 % en dollars courants mais que, une fois prise en compte l'inflation, il a subi une réduction de 5 %. Malheureusement, compte tenu que les données utilisées à partir de 1985-1986 ne sont pas des coûts réels mais des estimés (voir la section 2.2), nous ne pouvons pousser davantage l'analyse.

A titre indicatif, il faut noter que, si les montants per capita exprimés en dollars constants étaient demeurés au même niveau, les collèges auraient reçu, en 1986-1987, une enveloppe budgê-

(9) Théoriquement, compte tenu des économies d'échelles liées à l'augmentation des effectifs étudiants, l'effort de rationalisation se situerait peut-être à quelques dixièmes de pourcentage plus bas. Cependant, si cette remarque est valable pour l'ensemble du réseau collégial, elle doit être maniée avec précaution lorsqu'on considère que le réseau est formé de 44 collèges, qui ont, chacun, un budget particulier.

taire d'environ 15 % supérieure à ce qu'elle est actuellement, incluant les salaires des enseignants, soit presque 100,0 M\$ de plus sur un budget d'approximativement 663,5 M\$ (264,5 M\$ + 399,0 M\$).

Ces 100,0 M\$ signifient que le Ministère consacrait en 1986, 715 \$ de moins par étudiant pour l'enseignement régulier des collèges. Environ 80 % de ces 715 \$, soit 565 \$, proviennent de la réduction dans les dépenses autres que celles du personnel enseignant.

Pour le Conseil, ces quelques chiffres montrent que le réseau collégial a été largement mis à contribution dans l'effort de restrictions des dépenses gouvernementales. Toutefois, dans le but d'éviter de tirer des conclusions trop hâtives, d'autres éléments méritent d'être pris en considération.



IV. LES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉES AU RÉSEAU COLLÉGIAL

Les lignes précédentes nous ont permis de mesurer l'ampleur de la rationalisation des dépenses que le Ministère a exigée des collèges. De fait, nous avons constaté qu'en dollars constants les budgets per capita prévus pour les dépenses autres que celles affectées au personnel enseignant ont diminué de 22,7 %.

A ce stade-ci de notre analyse, il importe de préciser que cette appréciation des efforts de réduction des dépenses des collèges ne constitue en quelque sorte qu'une partie de l'effort consentie, peut-être la moins importante. En effet, au-delà de toutes ces statistiques, les collèges ont dû assumer, à même leurs budgets et simultanément à la réduction de ceux-ci, des charges supplémentaires qui ont occasionné des coûts additionnels. Dans les faits, nous pourrions même parler de compressions budgétaires implicites. Si les informations mises à notre disposition ne nous permettent pas de quantifier avec précision ce que ces charges supplémentaires représentent, il est indéniable cependant que les coûts engendrés par certaines d'entre elles sont substantiels. Voyons les plus significatives.

Pour faire face à l'accroissement de clientèle dont nous avons parlé au chapitre précédent, le Ministère a dû autoriser de nouvelles implantations de plusieurs programmes d'enseignement. Simultanément à ces implantations de programmes, le phénomène du virage technologique a suscité plusieurs révisions et créations de programmes d'enseignement. Ainsi, depuis 1977-1978, le Ministère a autorisé l'ouverture, la révision ou la création de plus de 90

programmes professionnels⁽¹⁰⁾ et, dans plusieurs cas, augmenté le nombre de périodes d'enseignement de ces programmes, avec tout ce que cela entraîne comme augmentation de dépenses.

Ce facteur est souvent oublié, mais il s'agit cependant d'un élément majeur, puisqu'à peu près tous les développements technologiques survenus depuis 1977-1978 ont nécessité l'acquisition d'équipements très spécialisés. Or, l'utilisation de ces équipements engendre des coûts de fonctionnement de plusieurs ordres.

Premièrement, l'acquisition de nouveaux équipements nécessite généralement que l'on procède à des agrandissements ou encore à des réaménagements physiques. Dans le cas des agrandissements, on augmente la surface et, par le fait même, les coûts d'entretien. Dans le second cas, les coûts ne sont pas récurrents mais ils peuvent quand même être très élevés.

Deuxièmement, une fois ces équipements installés, il faut prévoir l'affectation de personnes qualifiées afin d'en assurer une utilisation optimale. Ces coûts en personnel se présentent sous deux formes: l'embauche de personnel nouveau ou encore le recyclage et/ou le perfectionnement du personnel déjà en place.

Mais là ne s'arrêtent pas les coûts qu'engendre l'acquisition d'équipements, il faut y ajouter tous les frais additionnels en fournitures et matériel didactique. Également, par l'acquisition d'équipements neufs, la valeur assurable du collègue augmente et, par voie de conséquence, ses primes d'assurance également.

(10) MESS, DGEC, SRD, Perspectives de développement de l'enseignement professionnel dans le réseau collégial (1985-1990, document de travail, novembre 1983, 44 p.

MESS, DGEC, Service des programmes, Programmes professionnels autorisés de 1982-1983 à 1986-1987, avril 1986, 3 p.

Les coûts additionnels de fonctionnement qu'occasionne l'acquisition d'équipements ne sont donc pas négligeables et les collèges ont dû les absorber en même temps que leurs budgets de fonctionnement étaient réduits.

En somme, l'effet combiné de l'augmentation de la clientèle étudiante et du développement des programmes, tant au plan quantitatif des implantations qu'à celui plus qualitatif relié au virage technologique, ont occasionné des coûts supplémentaires notamment en:

- réaménagements physiques;
- entretien d'espaces additionnels;
- personnel (recyclage, perfectionnement, nouveau personnel);
- fournitures et matériels didactiques.

Également, pendant cette période de dix ans, le réseau collégial a assuré le développement des centres spécialisés, des écoles spécialisées et des sous-centres éloignés et cela, malgré la diminution observée dans les budgets de fonctionnement octroyés.

L'effort de rationalisation des dépenses effectuées par les collèges se situe donc bien au-delà des 22,7 % mentionnés précédemment. Un tel effort de rationalisation des dépenses a exigé de la part des collèges une gestion d'une qualité et d'une efficacité digne de mention. Toutefois, il existe une limite aux bons effets de la rationalisation des dépenses et les conséquences d'une nouvelle imposition de compressions budgétaires pourraient s'avérer désastreuses pour la qualité de l'enseignement collégial.

Mentionnons également qu'au cours des prochaines années le réseau devrait, selon diverses analyses prospectives, subir des diminutions dans sa clientèle étudiante à l'enseignement régulier. Mais cette baisse de clientèle à l'enseignement régulier ne doit pas se traduire automatiquement par une réduction de l'enveloppe budgétaire.

En effet, depuis 1982-1983, le Ministère laisse à la charge des collèges la totalité des coûts afférents aux mises en disponibilité du personnel non enseignant. Compte tenu de la relative stabilité observée dans le niveau de la clientèle étudiante depuis l'instauration de cette mesure, elle n'a pas eu d'effets significatifs sur la gestion des collèges. Toutefois, elle pourrait avoir des conséquences graves s'il fallait que les importantes diminutions anticipées se réalisent. A cet effet, il faudrait donc que le Ministère songe immédiatement à étaler les effets que cette mesure pourrait avoir sur les collèges, sinon les futurs élèves pourraient devoir subir injustement les conséquences négatives d'une diminution des effectifs étudiants.

D'autre part, si on anticipe une baisse de la clientèle à l'enseignement régulier, tel ne sera pas le cas de la clientèle à l'éducation des adultes, comme on peut l'observer dans les collèges depuis quelques années déjà. Aussi, avant de songer à une réduction de l'enveloppe budgétaire du réseau collégial à laquelle pourrait, à courte vue, inviter cette diminution anticipée de la clientèle régulière, le Ministère devrait plutôt veiller à ce que les sommes ainsi dégagées servent au moins en partie à assurer le développement des différents services à l'éducation des adultes.

V. LE COMPORTEMENT DES COLLÈGES

Devant l'ampleur des compressions budgétaires imposées aux collèges, il convient maintenant de se pencher sur la façon dont les collèges ont réagi et de voir dans quelle mesure ils ont réussi à réduire leurs dépenses.

5.1 Contrôle et réduction des dépenses

Comme on peut facilement s'en douter, les différentes coupures budgétaires imposées au cours des dix dernières années ont amené les collèges à instaurer certaines mesures de contrôle et de réduction de leurs dépenses.

Pour ce faire, les collèges pouvaient adopter deux types de mesures qui ont pu s'appliquer concurremment: les coupures horizontales et les coupures verticales.

Dans le premier cas, le collège répartit proportionnellement le fardeau des compressions budgétaires entre chaque service, alors que dans le second il procède en affectant davantage certains services.

Au début de la période de compressions budgétaires, les collèges ont plutôt adopté l'attitude des coupures horizontales. Cette approche était tout indiquée compte tenu que, globalement, aucun des services n'avait vraiment été victime de restrictions budgétaires. Les coupures horizontales permettaient également d'éviter les conflits éventuels qu'aurait entraînés l'application de coupures sélectives.

En somme, les collèges ont alors pris conscience que l'ère de l'abondance était révolue et, conséquemment, qu'il s'imposait de procéder à une réduction générale des dépenses.

Toutefois, à mesure que de nouvelles compressions budgétaires s'ajoutaient aux précédentes, l'approche des coupures horizontales devenait, à l'intérieur de chaque collège, de moins en moins appropriée.(11)

Les gestionnaires des collèges ne pouvaient plus soumettre aux mêmes exigences de rationnement chacun de leurs services puisque certains d'entre eux jouent un rôle plus important dans l'accomplissement de la mission du collège. Ceci explique que les collèges ont été de plus en plus dans l'obligation de procéder à des choix qui, parfois, ont pu s'avérer plus difficiles à accepter à l'intérieur de l'établissement.

Parmi l'éventail de mesures de réduction ou de contrôle de dépenses prises par les collèges nous pouvons en identifier quelques-unes:

- investissements et mesures pour contrôler et baisser la consommation d'énergie;
- plafonnement dans l'engagement de nouveau personnel et/ou attrition et/ou coupures du personnel déjà en place malgré la hausse de la clientèle étudiante;
- diminution de l'accessibilité de certains services durant les périodes de faible achalandage (ex. réduction des heures d'ouverture de la bibliothèque);

(11) Il faut mentionner qu'il en était aussi de même pour le Ministère qui pratique de plus en plus des coupures dans des programmes précis comme, par exemple, "Formation des Inuits".

- réduction des dépenses de fournitures et de matériel didactique;
- décentralisation au niveau de chaque département des dépenses en photocopies afin d'en contrôler davantage les coûts;
- report dans le renouvellement de certains équipements;
- investissement dans des systèmes téléphoniques afin d'éviter les coûts de location;
- non-renouvellement des collections des bibliothèques;
- réduction de l'entretien des bâtiments.

Cette liste ne constitue qu'une brève énumération des différentes mesures de contrôle et de réduction des dépenses adoptées par les collèges, mais elle illustre le type de mesures qui ont pu être mises en application. Dans le cas du non-renouvellement des collections des bibliothèques et de la diminution de l'entretien des bâtiments, le Conseil des collèges tient à souligner que ce fait constitue un signal que les compressions budgétaires subies par le réseau depuis dix ans commencent à avoir des effets néfastes dans certains collèges.

Même si à court terme il s'agit d'une économie, à long terme, les coûts qu'engendrent de telles mesures risquent d'être beaucoup plus élevés.

Un autre signal d'alarme quant à l'impact des compressions budgétaires nous est donné lorsque l'on analyse les résultats du rapport publié par le Conseil en 1985 et qui porte sur la pratique professionnelle du personnel enseignant des collèges.(12) Dans ce rapport, on souligne le grand degré d'in-

(12) Grégoire, R., G. Turcotte et G. Dessureault, Etude de la pratique professionnelle des enseignants et enseignantes de cégep, Conseil des collèges, décembre 1985, 138 p.

satisfaction du personnel enseignant en ce qui concerne trois aspects de leur environnement physique: les équipements, les salles de cours et les bureaux.

Au sujet des équipements, l'insatisfaction exprimée touche tant la disponibilité que la qualité ou la quantité des équipements mis à leur disposition. Pour les bureaux et les salles de cours, l'insatisfaction concerne des aspects comme le bruit, l'éclairage, la température, l'espace et la propreté.

Sans démontrer que les compressions budgétaires sont les seules responsables de cette insatisfaction, ces résultats indiquent tout de même que ce n'est sûrement pas en imposant d'autres compressions budgétaires que la situation s'améliorera. Si les collèges en sont rendus à opérer des coupures de cette nature, c'est peut-être là une autre indication de l'ampleur des compressions budgétaires subies par le réseau collégial.

Ajoutons, en terminant le survol de l'attitude des administrations locales sur ce point, que la marge de manoeuvre qui a été et qui est encore celle de ces administrateurs est extrêmement réduite et ne peut à toutes fins utiles que s'appliquer sur une partie restreinte des budgets. Songeons, en particulier, aux contraintes qu'imposent les conventions collectives en regard de la sécurité et de la mobilité du personnel: plus de 80% du budget des collèges est affecté aux traitements; songeons également aux coûts qu'entraînent les distances à parcourir pour les cégeps périphériques, etc...

En conclusion, les différentes mesures adoptées dans les collèges démontrent que, lorsque cela leur était possible, ils n'ont pas hésité à prendre les décisions qui s'imposaient afin de réduire leurs dépenses de fonctionnement mais que certaines

des décisions risquent à moyen terme d'avoir des incidences néfastes sur la qualité de l'éducation.

5.2 Revenus d'autres sources

En même temps que les collèges adoptaient des mesures de contrôle et de restrictions des dépenses, ils ont développé quelques sources externes de revenus. Il s'agit en quelque sorte de mesures compensatoires, en ce sens que les collèges ont comblé partiellement les réductions de budgets en provenance du Gouvernement, en prenant certaines dispositions qui leur permettaient d'augmenter leurs revenus. En agissant de la sorte, les collèges se ménageaient un certain degré d'autonomie vis-à-vis du Ministère et se créaient une plus grande marge de manoeuvre financière.

Avant l'ère des compressions budgétaires, le développement des sources externes de revenus ne faisait pas vraiment partie des moeurs des gestionnaires des collèges. La diminution des ressources financières de l'État a probablement été le principal déclencheur d'un tel développement.

En plus des revenus en provenances du MESS et d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, les collèges ont donc développé certaines activités à caractère lucratif: les sommes d'argent ainsi générées pouvaient ensuite servir à financer d'autres activités du collège.

De plus, avant cette période de compressions, les collèges étaient malvenus de prendre les dispositions qui auraient permis de respecter l'équilibre budgétaire des services auxiliaires (cafétérias, auditoriums, résidences, garderies, etc.) qui doivent, soit dit en passant, s'autofinancer...

A cette époque, les collèges puisaient dans leurs budgets de fonctionnement pour financer les déficits encourus au chapitre des services auxiliaires.(13)

Cependant, l'imposition successive de compressions budgétaires au réseau collégial rendait difficile, voire impossible, la poursuite d'une telle pratique sans que l'on affecte directement la qualité ou la quantité des autres services offerts. Les collèges ont donc adopté des mesures afin d'augmenter le niveau d'autofinancement des services auxiliaires.

C'est ainsi que les collèges ont développé plusieurs activités, notamment:

- l'imposition ou l'augmentation des frais de stationnement;
- la vente des notes de cours;
- l'augmentation des frais spéciaux payés lors de l'inscription;
- la location de locaux;
- la vente de services à l'extérieur (par exemple, des contrats privés de photocopies, d'impressions, etc.).

En somme, les collèges ont non seulement pris des dispositions qui leur ont permis de réduire leurs dépenses mais, également, ils ont adopté des mesures compensatoires en vue d'augmenter leurs budgets de fonctionnement. Il faut toutefois remarquer que, parmi les sources de revenus développées, quelques-unes affectent directement les dépenses monétaires liées à la poursuite d'études de niveau collégial et, par voie de conséquence, ont des effets négatifs sur l'accessibilité aux études post-secondaires.

(13) Dans la section 5.3, nous traiterons plus en détail de la question des soldes budgétaires.

5.3 Le solde de fonds de fonctionnement du réseau collégial

Une des façons, parmi les meilleures, d'évaluer si les efforts de rationalisation des dépenses de la part du réseau collégial correspondent aux exigences du Ministère (i.e. aux baisses de budgets) est de regarder l'état et l'évolution du solde de fonds de fonctionnement.

5.3.1 Évolution du solde de fonds

L'analyse du solde de fonds du réseau collégial doit être effectuée sous deux angles: le solde annuel et le solde cumulé. A ce sujet, l'évolution de chacun d'eux est présentée respectivement au tableau 6 et au tableau 7.

Un premier coup d'oeil sur ces tableaux nous informe que, sauf en 1981 et 1982, le réseau collégial a constamment enregistré un solde budgétaire excédentaire.

De plus, on peut remarquer que le solde budgétaire annuel (tableau 6) s'est réduit considérablement depuis 1983. De 11,1 M\$ qu'il était en 1983, celui-ci se retrouve à 5,1 M\$ en 1986 pour une diminution de 54%. Lorsqu'on regarde le solde de fonds cumulé (tableau 7), on constate évidemment qu'il ne cesse de croître depuis 1983, si bien que l'on estime que, au 30 juin 1986, le solde de fonds cumulé devrait se situer aux alentours de 51,0 M\$.

Le tableau 7 indique également que 19,6 M\$ des 45,9 M\$ de surplus cumulés proviennent de l'éducation des adultes. Pour le Conseil, il est pour le moins étonnant que ce secteur génère une aussi grande proportion des surplus cumulés (43 %) alors que son budget représente moins de 10% de l'enveloppe budgétaire globale du réseau collégial. Toutefois, il ne semble

pas pour autant qu'on doive y accorder une grande importance; une partie des dépenses du secteur de l'éducation des adultes est en effet enregistrée par voie d'imputation selon des règles propres à chaque collège. Dès lors, il devient difficile d'interpréter correctement le solde de fonds enregistré à l'éducation des adultes.

D'ailleurs, compte tenu qu'aucune règle précise d'imputation n'existe, le Ministère n'oblige plus les collèges à présenter un solde de fonds distinct pour l'enseignement régulier et l'éducation des adultes.

Enfin, il importe de noter que les 45,9 M\$ de surplus cumulés au 30 juin 1985 ne se répartissent pas également entre chaque collège. Lorsque l'on analyse la distribution de ces 45,9 M\$,⁽¹⁴⁾ on remarque que 2 collèges se retrouvent en légère situation de déficit, et que 15 collèges détiennent 1,0 M\$ ou plus de surplus cumulés dont 6 enregistrent un solde excédentaire de plus de 2,0 M\$.

Par ailleurs, nos quelques analyses nous permettent de constater que l'ampleur des surplus cumulés de chaque collège ne semble liée ni aux effectifs étudiants, ni à l'inscription des étudiantes et des étudiants au secteur professionnel. Sans doute que la philosophie et le type de gestion adoptés dans chaque collège y sont pour quelque chose. Mais le Conseil des collèges estime, pour sa part, que le mode actuel d'allocation des ressources y contribuerait largement: c'est ce que reconnaît d'ailleurs le Ministère qui remet en cause actuellement

(14) A cet effet, voir les tableaux A-5 à A-8 joints en annexe.

Tableau 6

**Solde de fonds annuel
du réseau collégial
1980 à 1986
(au 30 juin de chaque année)**

(Millions de dollars)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Enseignement régulier	3,4	0,8	(4,6)	9,3	N.D.	N.D.	N.D.
Éducation des adultes	4,4	(0,5)	(1,8)	2,0	N.D.	N.D.	N.D.
Services auxiliaires	(0,2)	(0,8)	(1,5)	(0,2)	N.D.	N.D.	N.D.
TOTAL	7,6	(0,5)	(7,9)	11,1	9,8	9,6	5,1

Sources: 1979 à 1983 : MESS, DGEC, DRMF, Analyse du Rapport financier des collèges d'enseignement général et professionnel, annuel;

1984-1985: MESS, DGEC, DRMF, Situation Financière des cégeps, Analyse des rapports financiers de l'année 1984-1985, 4 février 1987;

1986: MESS, DGEC, estimation préliminaire.

Tableau 7

**Solde de fonds cumulé
du réseau collégial
1979 à 1986**

(au 30 juin de chaque année)

(Millions de dollars)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Enseignement régulier	7,8	11,2	12,0	7,4	16,7	N.D.	28,3	N.D.
Éducation des adultes	10,1	14,5	14,0	12,2	14,2	N.D.	19,6	N.D.
Services auxiliaires	(1,7)	(1,9)	(2,7)	(4,2)	(4,4)	N.D.	(2,4)	N.D.
TOTAL	16,2	23,8	23,3	15,4	26,5	36,3	45,9(a)	51,0

(a) Une somme d'environ 0,4 M\$ sera récupérée à l'analyse des états financiers de 1985-1986.

Sources: 1979 à 1983 : MESS, DGEC, DRMF, Analyse du Rapport financier des collèges d'enseignement général et professionnel, annuel;

1984-1985: MESS, DGEC, DRMF, Situation Financière des cégeps, Analyse des rapports financiers de l'année 1984-1985, 4 février 1987;

1986: MESS, DGEC, estimation préliminaire.

ce mode de gestion, en bonne partie à cause de son iniquité.(15)

5.3.2 Analyse du solde de fonds

Après avoir observé l'évolution du solde de fonds global du réseau collégial et constaté que les collèges se retrouvaient, dans l'ensemble, en situation de surplus ou d'excédents budgétaires, il convient de dégager certains éléments d'explication de ces surplus et d'en faire une analyse plus stricte.

5.3.2.1 Les surplus cumulés: un mauvais portrait de la réalité

Pour plusieurs, le niveau actuel du surplus cumulé du réseau collégial est beaucoup trop élevé, alors que dans les faits il est tout à fait raisonnable et, peut-être même insuffisant. Par exemple, en jetant un coup d'oeil au tableau 7, nous remarquons qu'entre le 30 juin 1979 et le 30 juin 1986, soit 7 ans, le réseau a cumulé 34,8 M\$ de surplus budgétaires pour une moyenne annuelle approximative de 5,0 M\$.

Toutefois, comme ces surplus ne se sont pas accumulés en une seule année nous devons les mettre en parallèle avec les revenus reçus durant cette période. Or, entre le 30 juin 1979 et le 30 juin 1986, le réseau collégial s'est vu octroyer par le Ministère des budgets totaux de l'ordre de 4 500 M\$.(16)

(15) Voir sur ce sujet l'avis du Conseil La révision du mode d'allocation des ressources financières du réseau collégial, Janvier 1987.

(16) Ce montant inclut les sommes octroyées au titre de la rémunération du personnel enseignant puisque les collèges ont la responsabilité des déficits enregistrés à ce chapitre.

Cela signifie que, en moyenne, le réseau collégial a enregistré un surplus annuel de 34,8 \$ par rapport à un budget total de 4 500,0 \$, soit un surplus annuel d'environ 0,8%. C'est donc dire que, en moyenne, les collèges se constituent annuellement une marge de manoeuvre de 0,8 % et qu'ils dépensent chaque année plus de 99 % de leur budget. Est-ce là une marge de manoeuvre excessive?

De plus, il convient de relativiser l'ampleur de ces surplus en soulignant qu'ils ne sont pas uniquement constitués de liquidités. Par exemple, dans le document sur l'analyse des rapports financiers de l'année 1984-1985,⁽¹⁷⁾ on précise que les 45,9 M\$ de solde budgétaire excédentaire se répartissent comme suit: 17,2 M\$ d'engagements et de passifs éventuels, 2,0 M\$ d'inventaire et une partie d'engagements et de passifs nonquantifiés. Ainsi, en 1984-1985, le surplus budgétaire réel du réseau se situerait plutôt à 26,7 M\$ qu'à 45,9 M\$. Ce document mentionne également que près de 50 % du solde budgétaire de l'année 1984-1985 provient des intérêts générés par le solde de fonds 1983-1984.⁽¹⁸⁾

Soulignons également que des 19,4 M\$ de surplus budgétaires enregistrés entre 1983 et 1985, 2,0 M\$ proviennent d'une réduction du déficit accumulé au niveau des services auxiliaires. En effet, de 4,4 M\$ qu'il était en 1983, le déficit cumulé aux services auxiliaires est passé à 2,4 M\$ en 1985. C'est donc dire que, à ce chapitre, les collèges commencent à enregistrer des surplus, ce qui vient réduire d'autant les surplus effectivement réalisés avec les budgets reçus du Ministère.

(17) MESS, DGEC, DRMF, Situation financière des cégeps, analyse des rapports financiers de l'année 1984-1985, 4 février 1987, p. 9.

(18) Idem, p. 9.

Ainsi, compte tenu que ces surplus ne représentent qu'une faible marge de manoeuvre annuelle, qu'une partie de ces surplus n'est pas formée de liquidités et qu'ils ne sont pas tous réalisés aux dépens des budgets versés par le Ministère, on peut conclure qu'ils se situent à un niveau tout à fait normal .

5.3.2.2 Les surplus budgétaires: un mauvais indicateur du niveau de financement

Pour certains, l'état du solde de fonds de fonctionnement du réseau collégial constituerait un signe que le réseau est surfinancé ou à tout le moins, qu'il n'est pas sous-financé. Pourtant, le fait d'enregistrer un surplus budgétaire, surtout un surplus aussi minime que celui des cégeps, ne permet aucunement de conclure que le niveau de financement du réseau est adéquat et suffisant, pas plus qu'un déficit ne nous permettrait d'affirmer que le réseau est en état de sous-financement. Il faut, en effet, des analyses plus poussées.

Lorsque l'on observe le tableau 6, il faut se rappeler que, durant cette période, le réseau a subi sans cesse des compressions budgétaires dont les plus importantes ont été enregistrées entre 1981 et 1983. Or, le réseau a enregistré un déficit budgétaire en 1980-1981 et en 1981-1982 et par la suite il a enregistré des surplus budgétaires.

Une interprétation superficielle du solde budgétaire nous amènerait alors à la conclusion que les compressions budgétaires imposées aux collèges les ont conduits à un état de surfinancement! Nous voyons donc à quel point une évaluation du niveau de financement du réseau collégial basée unique-

ment sur l'état du solde de fonds pourrait nous conduire à des conclusions erronées.

Comme autre élément qui confirme que les surplus ne sont, ni le signe d'un surfinancement ni celui d'un sous-financement, soulignons que si les collèges dépensaient, en dollars constants, les mêmes sommes per capita qu'en 1977-1978, ils enregistreraient en 1986-1987 un déficit d'au-delà de 98,9 M\$, soit environ 15 % du budget effectivement octroyé.⁽¹⁹⁾

Si ces conditions de déficit prévalaient, on pourrait alors être tenté de conclure que le réseau collégial est sous-financé, alors que dans les faits il s'agirait peut-être d'une gestion inefficace et/ou irresponsable des fonds publics. Quoi qu'il en soit, si pour faire la démonstration d'un sous-financement, les collèges avaient dû enregistrer des déficits, il leur aurait suffi tout simplement de maintenir, au cours des dix dernières années, le même niveau de dépenses et les déficits se seraient accumulés et auraient pris des proportions équivalentes à celles des déficits qui existent dans d'autres réseaux.

5.3.2.3 Pourquoi les collèges enregistrent-ils des surplus budgétaires?

Après avoir démontré que les surplus budgétaires ne sont pas un bon indicateur du niveau de financement, il importe maintenant de faire ressortir les éléments d'explication de ces

(19) En guise de comparaison, le réseau universitaire enregistre un déficit qui représente à peu près 10% des budgets alloués (i.e. un déficit de 100,0 M\$ et un budget de 1 000,0 M\$).

surplus. En fait il s'agit de répondre à la question suivante: Pourquoi les collèges enregistrent-ils des surplus budgétaires? Les lignes qui suivent tentent de répondre à cette question.

Premièrement, les cégeps doivent absorber à même leur budget les déficits encourus et, de la même façon, ils conservent les soldes non dépensés et les intérêts générés. Dans un tel contexte, il est tout à fait normal d'enregistrer des surplus et d'en accumuler. D'autant plus que les collèges peuvent ensuite utiliser les intérêts générés par les surplus pour financer certains coûts de fonctionnement.

Deuxièmement, la connaissance généralement tardive des sommes d'argent versées à l'étape du budget révisé constitue un autre élément d'explication non négligeable. Généralement, les sommes distribuées à cette étape sont connues alors qu'il ne reste que quelques mois à l'année financière. Il s'est déjà produit que le budget révisé ne soit connu qu'une fois l'année financière terminée! De fait, les collèges planifient leurs dépenses de l'année sur la base de budgets qu'ils sont assurés de recevoir. Il serait irresponsable de leur part d'engager des dépenses sur la base de ressources financières qu'ils ne sont pas certains d'obtenir. Conséquemment, il est tout à fait normal qu'une partie des sommes allouées à l'étape du budget révisé se traduise par un solde budgétaire excédentaire.

Le troisième élément d'explication concerne la responsabilité des collèges à l'égard des coûts reliés au personnel enseignant. Par exemple, une surestimation du nombre d'étudiants prévu de seulement 100 élèves pourrait entraîner l'embauche de 7 professeurs de plus que la norme prescrite.

Or, les collèges doivent absorber eux-mêmes ces coûts supplémentaires qui pourraient, dans le cas présent, représenter une dépense additionnelle d'environ 250 000 \$. Donc, quel que soit le collège, celui-ci doit se prémunir d'un coussin de sécurité qui lui permet de faire face à une telle éventualité.

Quatrièmement, les collèges se voient imposer depuis 10 ans, année après année, de nouvelles compressions budgétaires. Celles-ci sont plus souvent qu'autrement connues trop tard pour permettre aux collèges d'ajuster leur planification. Ainsi, une partie des surplus budgétaires dégagés met le collège à l'abri des incertitudes liées aux montants exacts qui lui seront versés à l'année suivante. Ces surplus peuvent également servir à constituer un fonds de réserve en vue de couvrir des déficits possibles au niveau des services auxiliaires tels que la cafétéria, l'auditorium, etc...

Le contexte de compressions budgétaires nous permet de faire une analogie entre le comportement des collèges et celui des consommateurs. Au début des années 1980, alors que la crise économique battait son plein, les consommateurs ont reporté à plus tard l'achat de biens durables, ce qui a eu pour effet d'augmenter leur niveau et leur taux d'épargne. On ne peut cependant pas en conclure pour autant que leur niveau de vie était trop élevé. Ils se prémunissaient d'outils qui leur permettaient d'absorber les chocs d'une situation précaire anticipée. A cet égard, le comportement des collèges est tout à fait justifié, compte tenu que le Ministère n'a pas cessé de leur imposer des compressions budgétaires. Les collèges ont donc dû reporter à plus tard l'achat et le renouvellement d'équipements ou encore, ils ont retardé certaines dépenses d'entretien.

Pour le Conseil cependant, il n'est jamais justifié d'accumuler des surplus budgétaires s'ils ont pour effet de priver la clientèle étudiante actuelle de services auxquels elle est en droit de s'attendre.

Par ailleurs, même si à titre de gestionnaires responsables les collèges, à moins de difficultés insurmontables, ne peuvent faire autrement que d'enregistrer des surplus, il importe également qu'ils se dotent d'un plan qui en prévoit l'utilisation.

En conclusion, les quelques éléments mentionnés plus haut démontrent que le fait d'enregistrer des surplus budgétaires n'est pas, de soi, un indicateur d'un financement excessif, mais plutôt le signe d'une gestion efficace et responsable. Les collèges n'ont fait que gérer sur la base des montants d'argent qui leur étaient consentis. Il ne leur revenait pas, en effet, de décider du niveau de financement qui correspondait aux objectifs du Ministère en ce qui a trait au développement de l'enseignement collégial. Ils ont simplement accepté de gérer selon les objectifs fixés, dans le respect des normes administratives en usage au collégial.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans cet avis, le Conseil a voulu aller au-delà des orientations de la politique budgétaire 1987-1988 des collèges. Nous avons effectué un tour d'horizon de l'évolution de la situation financière du réseau collégial depuis une dizaine d'années.

Dans la première section du présent avis, nous avons constaté que les 12,0 M\$ de compressions budgétaires imposées en 1987-1988 pourraient avoir des effets négatifs sur le réseau, compte tenu qu'elles s'ajoutent aux coupures antérieures. De fait, les gestionnaires du réseau collégial ont absorbé pas moins de 100,0 M\$ de coupures budgétaires depuis 1978-1979. N'eussent été de ces coupures, les collèges recevraient, en 1987-1988, un budget supérieur de 30% à son niveau actuel (si on exclut le coût du personnel enseignant).

Dans une deuxième partie, nous avons observé comment l'imposition de ces coupures a influencé l'évolution des budgets alloués. Entre autres, nous avons constaté que les collèges ont vu leur budget (excluant le coût du personnel enseignant) réduit de 10% en \$ constants entre 1977-1978 et 1986-1987.

La troisième section de l'avis analysait l'évolution des sommes allouées per capita. Cette section nous a permis de constater que l'augmentation de la clientèle étudiante conjuguée aux réductions successives des budgets, s'est traduite par une diminution, per capita, exprimée en dollars constants, de 22,7% du budget de fonctionnement de l'enseignement régulier (excluant le coût du personnel enseignant).

Dans la quatrième section, nous avons traité des charges supplémentaires que les collèges ont dû et doivent encore supporter depuis 1977-1978 et ce, malgré les compressions dans les budgets. En particulier, nous avons abordé la question de l'impact sur les coûts de fonctionnement des investissements dans les équipements spécialisés, notamment ceux reliés au virage technologique. C'est dans cette section également que nous avons parlé de la baisse anticipée de la clientèle à l'enseignement régulier et, à l'inverse, de la croissance de la clientèle à l'éducation des adultes.

Dans la cinquième partie, le comportement des collèges a été analysé afin de voir de quelle façon les collèges ont réagi à ces diminutions successives des ressources financières. Après avoir illustré les différentes mesures adoptées par les collèges, nous avons tenté d'expliquer la question des surplus budgétaires. Sur cette question des surplus budgétaires, nous avons signalé qu'il s'agissait, selon nous, d'un mauvais indicateur du niveau de financement du réseau collégial.

En somme, les différents éléments d'analyse retenus dans cet avis nous démontrent que les collèges ont fait face à des compressions budgétaires d'une ampleur considérable et qu'ils ont géré de façon à respecter l'équilibre budgétaire auquel ils sont tenus. De l'avis du Conseil, l'effort de rationalisation des dépenses que le Ministère a exigé du réseau collégial, bien que justifié durant les premières années, doit maintenant être évalué sérieusement.

Cette évaluation préalable s'impose d'autant plus que, selon le Conseil, il faut prendre garde, d'une part, que de nouvelles coupures ne constituent autant d'entraves additionnelles à l'accessibilité aux études collégiales, notamment par l'imposition de frais divers ou que ces coupures budgétaires n'entraînent une

diminution de la qualité de l'enseignement. D'autre part, le développement du réseau collégial, notamment pour intégrer l'évolution technologique continue ou pour répondre aux nombreux besoins de la clientèle adulte, milite dans le même sens. Aussi ne faudra-t-il pas invoquer la baisse éventuelle de la clientèle à l'enseignement régulier pour opérer des coupures systématiques dans le budget de l'enseignement collégial?

C'est pourquoi le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- 1) De n'imposer aucune nouvelle compression budgétaire aux collèges tant que son Ministère n'aura pas effectué une analyse précise du niveau adéquat de financement pour assurer le développement du réseau collégial;
- 2) D'introduire immédiatement dans le système budgétaire du réseau collégial un mécanisme qui fera en sorte que la diminution anticipée des effectifs à l'enseignement régulier:
 - . n'entraîne pas une diminution de la qualité de la formation des futurs étudiants et étudiantes de l'enseignement régulier;
 - . permette un financement accru à l'éducation des adultes qui en favorise le développement qualitatif autant que quantitatif.

ANNEXE

Tableaux et Graphiques

Complémentaires

TABLEAU A-1

Ventilation des compressions budgétaires 1987-1988 (a)

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES EXPLICITES

allocation de base (règle générale)	3,8 M\$
formation des Inuits	0,25 M\$
co-production de matériel audio-visuel	0,15 M\$
Sous-total des compressions explicites	<u>4,2 M\$</u>

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPLICITES

Non-indexation des "autres coûts"	3,888 M\$
sous-indexation:	
- écoles spécialisées (réévaluation des coûts réels)	0,399 M\$
- centres spécialisés	0,153 M\$
- multi-pavillons	0,069 M\$
- activités reliées aux affaires étudiantes	0,065 M\$
- recherche - développement	0,085 M\$
- indexation micro-informatique	<u>0,027 M\$</u>
Sous-total des compressions via une sous-indexation	4,686 M\$
développement à même l'enveloppe	
- implantation de programmes	0,693 M\$
- espaces additionnels	1,438 M\$
- virage technologique	<u>0,942 M\$</u>
Sous-total des compressions via le développement à même l'enveloppe	3,073 M\$
Sous-total des compressions budgétaires implicites	<u>7,759 M\$</u>
COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOTALES	<u>12,0 M\$</u>

(a) MESS, DGEC, document interne, mars 1987.

TABLEAU A-2

**Compressions budgétaires imposées
aux budgets de l'enseignement régulier
(i.e. allocation de base)
du réseau collégial
1978-1979 à 1987-1988**

(en millions de dollars)

	COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES	COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES CUMULÉES	COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES CUMULÉES ET INDEXÉES
1978-1979	4,2	4,2	4,2
1979-1980	6,9	11,1	11,5
1980-1981	3,4	14,5	16,2
1981-1982	18,9	33,4	37,2
1982-1983	5,8	39,2	46,5
1983-1984	- 0,9	38,3	47,6
1984-1985	3,6	41,9	52,9
1985-1986	7,2	49,1	62,8
1986-1987	6,5	55,6	72,6
1987-1988	12,0	67,6	87,9*

* Sur la base d'un taux d'inflation de 4,5%

Sources: MESS, DGEC, DRMF, Politique budgétaire, annuel
 MESS, DGEC, DRMF, Budget révisé, annuel
 MESS, DGEC, DRMF, Programmation budgétaire, annuel
 Statistique Canada, Catalogue 62-001

TABLEAU A-3

**Compressions budgétaires imposées
aux budgets de l'enseignement régulier
(i.e. allocation de base)
en proportion de l'enveloppe budgétaire correspondante
(1978-1979 à 1987-1988)**

(en millions de dollars)

	(A) ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	(B) COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES CUMULÉES ET INDEXÉES	A/B (%)
1978-1979	163,0	4,2	2,6
1979-1980	180,3	11,5	6,4
1980-1981	203,4	16,2	8,0
1981-1982	213,2	37,2	17,4
1982-1983	228,4	46,5	20,4
1983-1984	245,5	47,6	19,4
1984-1985	261,1	52,9	20,3
1985-1986	262,3	62,8	23,9
1986-1987	264,7	72,6	27,4
1987-1988	N.D.	87,9	N.D.

Sources: MESS, DGEC, DRMF, Politique budgétaire, annuel
 MESS, DGEC, DRMF, Budget révisé, annuel
 MESS, DGEC, DRMF, Programmation budgétaire, annuel
 Statistique Canada, Catalogue 62-001

TABLEAU A-4

**Evolution de l'enveloppe budgétaire globale
de l'enseignement régulier
des collèges
(1977-1978 à 1986-1987)**

	MILLIONS DE DOLLARS COURANTS	MILLIONS DE DOLLARS CONSTANTS DE 1977
1977-1978	350,1	350,1
1978-1979	390,4	363,6
1979-1980	435,7	367,2
1980-1981	499,0	379,0
1981-1982	572,8	385,1
1982-1983	584,7	360,2
1983-1984	613,9	362,6
1984-1985	650,7	370,7
1985-1986	654,9	355,0
1986-1987	663,5	341,7
Variation (%) entre 1977-1978 et 1986-1987	89,5%	(2,4%)

Sources: Tableaux 1 et 2

TABLEAU A-5

Evolution de l'enveloppe budgétaire globale
de l'enseignement régulier
des collèves
per capita
(1977-1978 à 1986-1987)

	DOLLARS COURANTS	DOLLARS CONSTANTS DE 1977
1977-1978	2 958,4	2 958,4
1978-1979	3 232,5	3 010,4
1979-1980	3 713,8	3 130,3
1980-1981	4 226,9	3 210,7
1981-1982	4 642,7	3 121,4
1982-1983	4 451,9	2 742,5
1983-1984	4 477,3	2 644,3
1984-1985	4 729,5	2 694,4
1985-1986	4 775,1	2 588,6
1986-1987	4 814,2	2 479,3
Variation (%) entre 1977-1978 et 1986-1987	62,7%	(16,2%)

Sources: Tableaux 4 et 5

TABLEAU A-6

**Distribution du solde de fonds
des collèges
selon le niveau
(30 juin 1985)**

<u>Solde de fonds</u>	<u>Nombre de collèges</u>
Solde $<$ 0,0 M\$	2
0,0 M\$ \leq Solde $<$ 0,5 M\$	11
0,5 M\$ \leq Solde $<$ 1,0 M\$	13
1,0 M\$ \leq Solde $<$ 2,0 M\$	12
2,0 M\$ \leq Solde	6

Source: MESS, DGEC, DRMF, Situation financière des cégeps, Analyse des rapports financiers de l'année 1984-1985, février 1987

SOLDE DE FONDS CUMULES DES COLLEGES AU 30 JUIN 1985

COLLEGES	SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1985 (MILLIONS DE \$)	CLIENTELE EUDIANTE TOTALE (AUT. 1984)	% DE CLIENT. AU SECTEUR PROFESSIONNEL
ABITIBI-TEMISCAM.	1.2	2393	59.3%
AHUNTSIC	2.6	4987	67.0%
ALMA	0.1	1307	45.0%
ANDRE-LAURENDEAU	1.2	3344	51.0%
BOIS-DE-BOUL.	1.3	2762	39.3%
CHAMPLAIN	3.4	4482	21.3%
CHICOUTIMI	0.3	3262	55.3%
DAWSON	1.6	7246	31.0%
DRUMMONDVILLE	0.8	1703	40.6%
EDOUARD-MONTPETIT	0.9	6006	46.0%
FR.-X.-GARNEAU	1.6	3509	40.7%
GASPESIE	-0.2	1513	61.9%
GRANBY	0.8	1346	53.1%
HAUTERIVE	1.3	1047	57.8%
JOHN-ABBOTT	0.7	4790	22.6%
JOLIETTE	1.1	1703	50.5%
JONQUIERE	0.1	3568	73.9%
LA POCATIERE	0.7	1085	64.3%
LEVIS-LAUZON	0.7	3113	67.6%
LINDILOU	0.4	5655	55.6%
LIONEL-BROULX	0.1	2644	47.5%
MAISONNEUVE	0.8	4652	51.8%
MATANE	0.2	933	61.6%
MONTMORENCY	0.4	4123	48.0%
OUTAOUAIS	1.1	4174	49.0%
REG. DE L'AMIANTE	0.8	1418	66.4%
RIMOUSKI	3.0	4302	68.2%
RIVIERE-DU-LOUP	0.5	1387	68.3%
ROSEMONT	1.0	3134	55.1%
SEPT-ILES	0.6	860	50.9%
SHAWINIGAN	0.9	1674	57.4%
SHERBROOKE	0.7	4384	60.9%
SOREL-TRACY	1.0	1322	47.0%
STE-FOY	3.8	5349	44.7%
ST-FELICIEN	0.3	1054	54.1%
ST-HYACINTHE	0.6	2185	47.2%
ST-JEAN-SUR-RICH.	1.2	2523	50.9%
ST-JEROME	0.3	2877	53.2%
ST-LAURENT	0.4	3515	43.0%
TROIS-RIVIERES	2.8	4848	55.9%
VALLEYFIELD	-0.1	1908	57.4%
VANIER	1.7	6318	26.3%
VICTORIAVILLE	0.3	1695	53.9%
VIEUX-MONTREAL	2.9	5283	64.8%
TOTAL	45.9	137383	49.8%

sources: -MESS, DGEC, DRMF, Situation financiere des cegeps,
Analyse des rapports financiers de l'annee 1984-1985,
fevrier 1987
-MESS, Recherche et developpement, Bulletin statistique,
Volume 9, Numero 14.

SOLDE DE FONDS CUMULES DES COLLEGES AU 30 JUIN 1985
(en ordre croissant du solde de fonds)

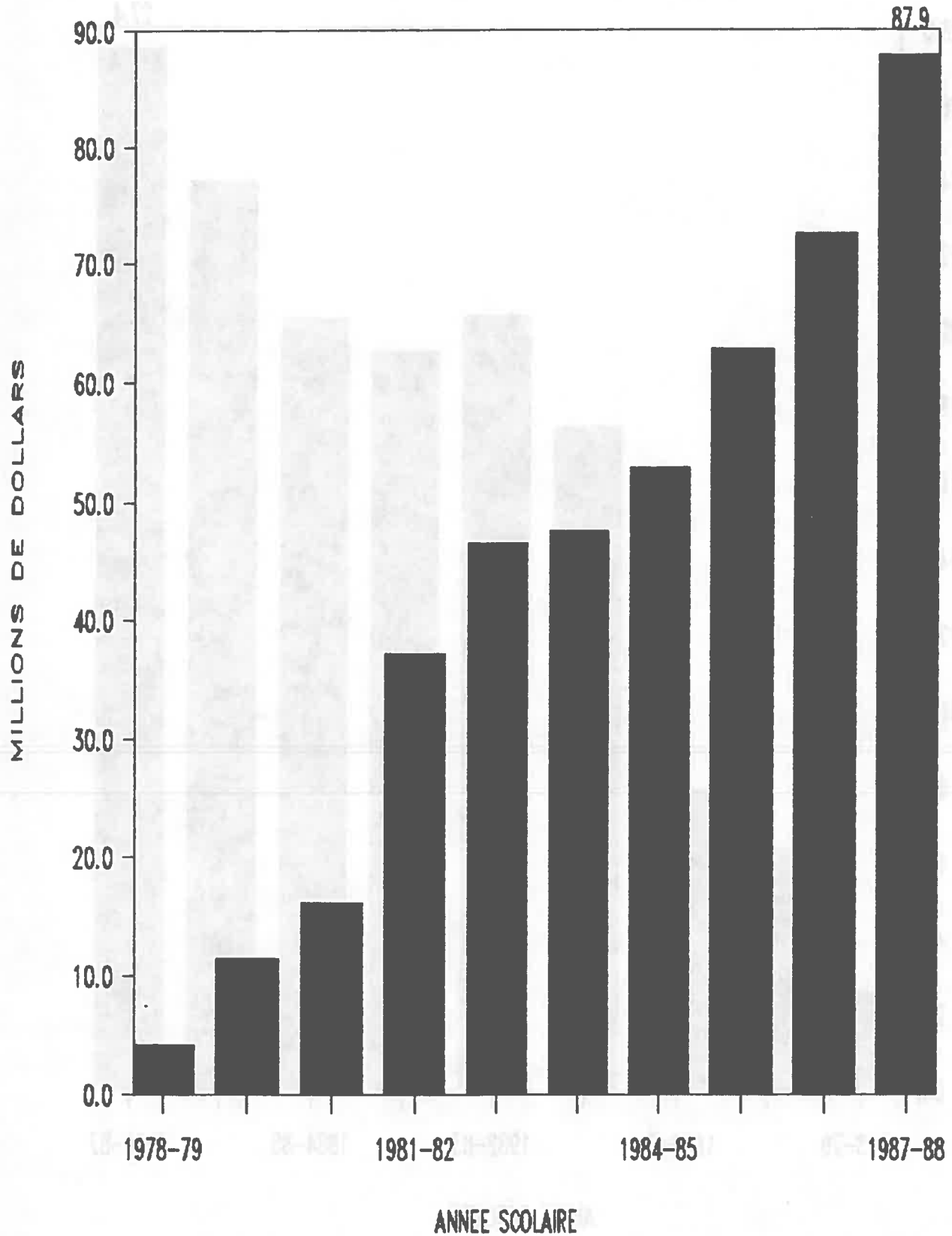
COLLEGES	SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1985 (MILLIONS DE \$)	CLIENTELE	
		EUDIANTE TOTALE (AUT. 1984)	% DE CLIENT. AU SECTEUR PROFESSIONNEL
GASPESIE	-0.2	1513	61.9%
VALLEYFIELD	-0.1	1908	57.4%
ALMA	0.1	1307	45.0%
LIONEL-GROULX	0.1	2644	47.5%
JONQUIERE	0.1	3568	73.9%
MATANE	0.2	933	61.6%
ST-FELICIEN	0.3	1054	54.1%
VICTORIAVILLE	0.3	1695	53.9%
ST-JEROME	0.3	2877	53.2%
CHICOUTIMI	0.3	3262	55.3%
ST-LAURENT	0.4	3515	43.0%
MONTMORENCY	0.4	4123	48.0%
LINDILOU	0.4	5655	55.6%
RIVIERE-DU-LOUP	0.5	1387	68.3%
SEPT-ILES	0.6	860	50.9%
ST-HYACINTHE	0.6	2185	47.2%
LA POCATIERE	0.7	1085	64.3%
LEVIS-LAUZON	0.7	3113	67.6%
SHERBROOKE	0.7	4384	60.9%
JOHN-ABBOTT	0.7	4790	22.6%
GRANBY	0.8	1346	53.1%
REG. DE L'AMIANTE	0.8	1418	66.4%
DRUMMONDVILLE	0.8	1703	40.6%
MAISONNEUVE	0.8	4652	51.8%
SHAWINIGAN	0.9	1674	57.4%
EDOUARD-MONTPETIT	0.9	6006	46.0%
SOREL-TRACY	1.0	1322	47.0%
ROSEMONT	1.0	3134	55.1%
JOLIETTE	1.1	1703	50.5%
OUTADOUAIS	1.1	4174	49.0%
ABITIBI-TEMISCAM.	1.2	2393	59.3%
ST-JEAN-SUR-RICH.	1.2	2523	50.9%
ANDRE-LAURENDEAU	1.2	3344	51.0%
HAUTERIVE	1.3	1047	57.8%
BDIS-DE-BOUL.	1.3	2762	39.3%
FR.-X.-GARNEAU	1.6	3509	40.7%
DAWSON	1.6	7246	31.0%
VANIER	1.7	6318	26.3%
AKUNTIC	2.6	4987	67.0%
TROIS-RIVIERES	2.8	4848	55.9%
VIEUX-MONTREAL	2.9	5283	64.8%
RIMOUSKI	3.0	4302	68.2%
CHAMPLAIN	3.4	4482	21.3%
STE-FOY	3.8	5349	44.7%

TOTAL	45.9	137383	49.8%

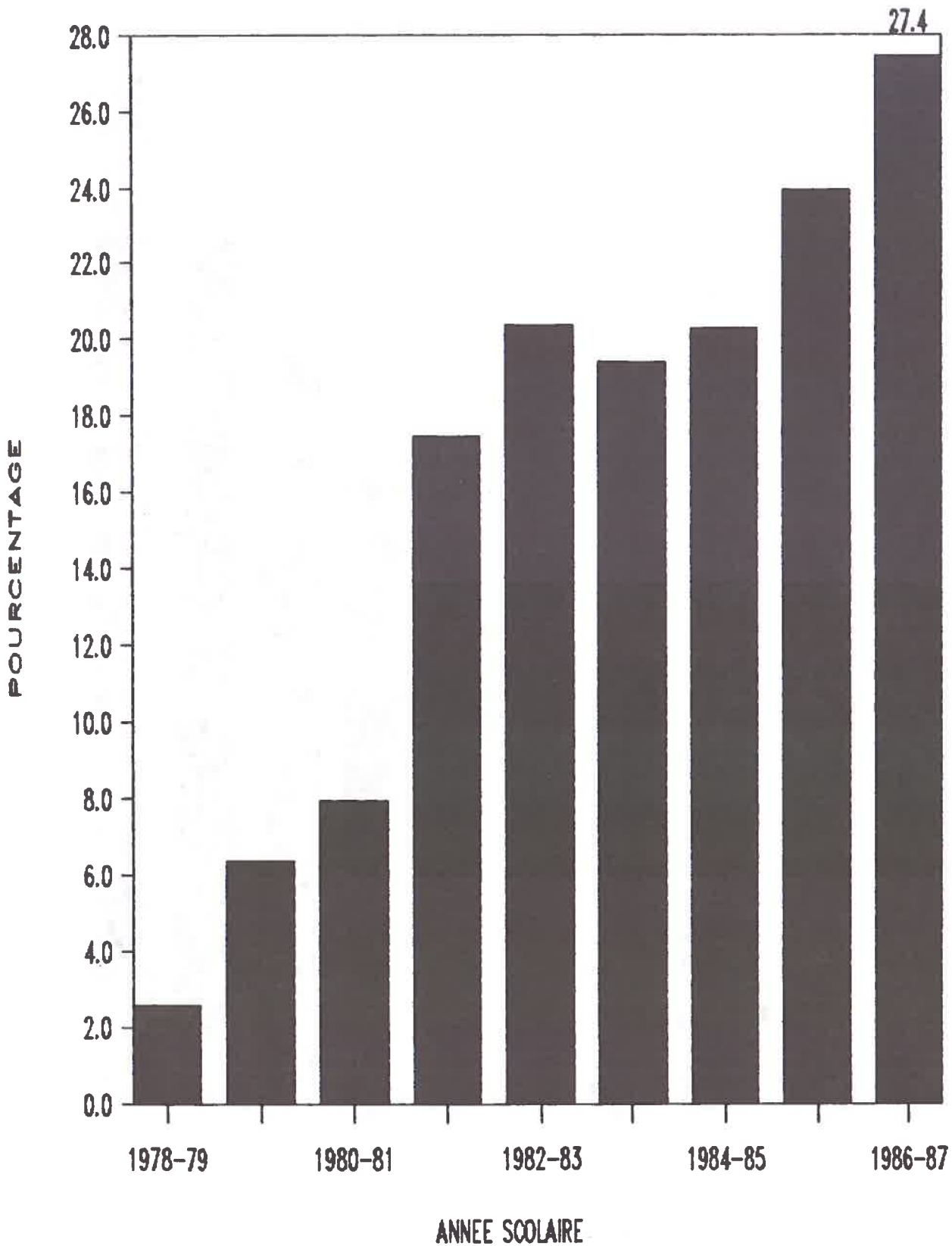
sources: -MESS, DGEC, DRMF, Situation financiere des cegeps,
Analyse des rapports financiers de l'annee 1984-1985,
fevrier 1987

-MESS, Recherche et developpement, Bulletin statistique,
Volume 9, Numero 14.

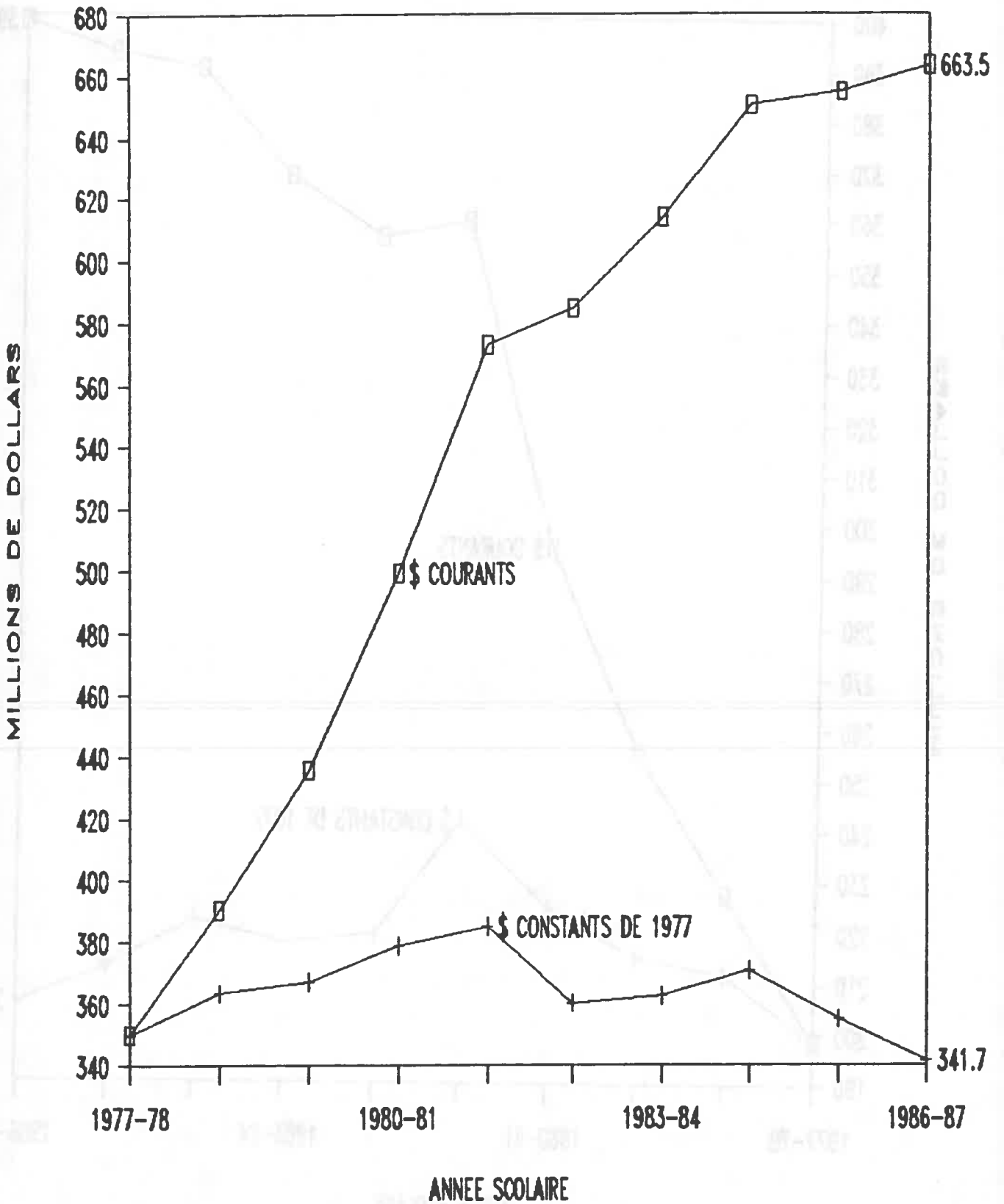
Compressions budgétaires (cumulées-indexées)
imposées aux budgets de
l'enseignement régulier des collèges



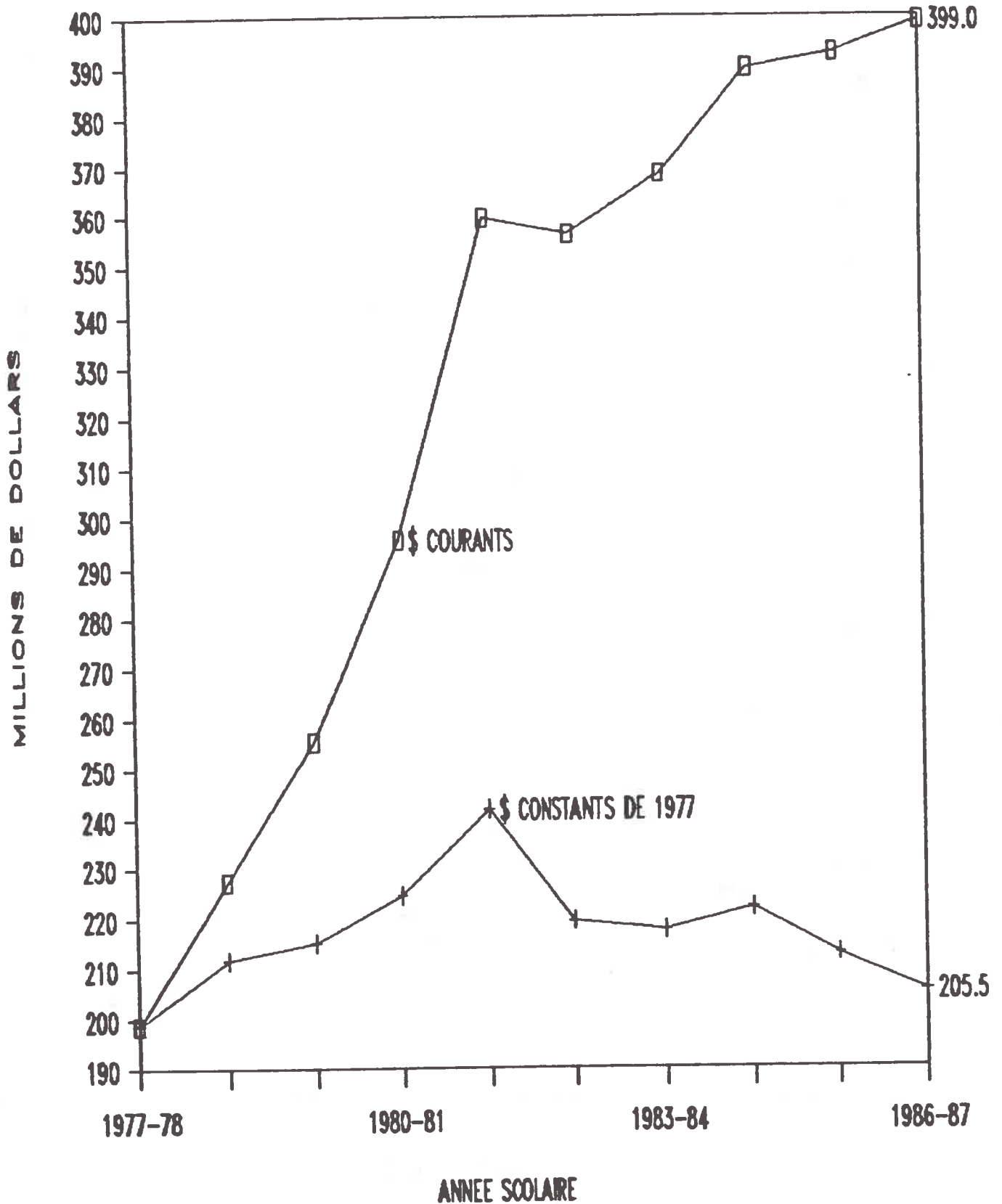
Compressions budgétaires (cumulées-indexées)
imposées aux budgets de
l'enseignement régulier des collèges
en proportion de l'enveloppe budgétaire correspondante



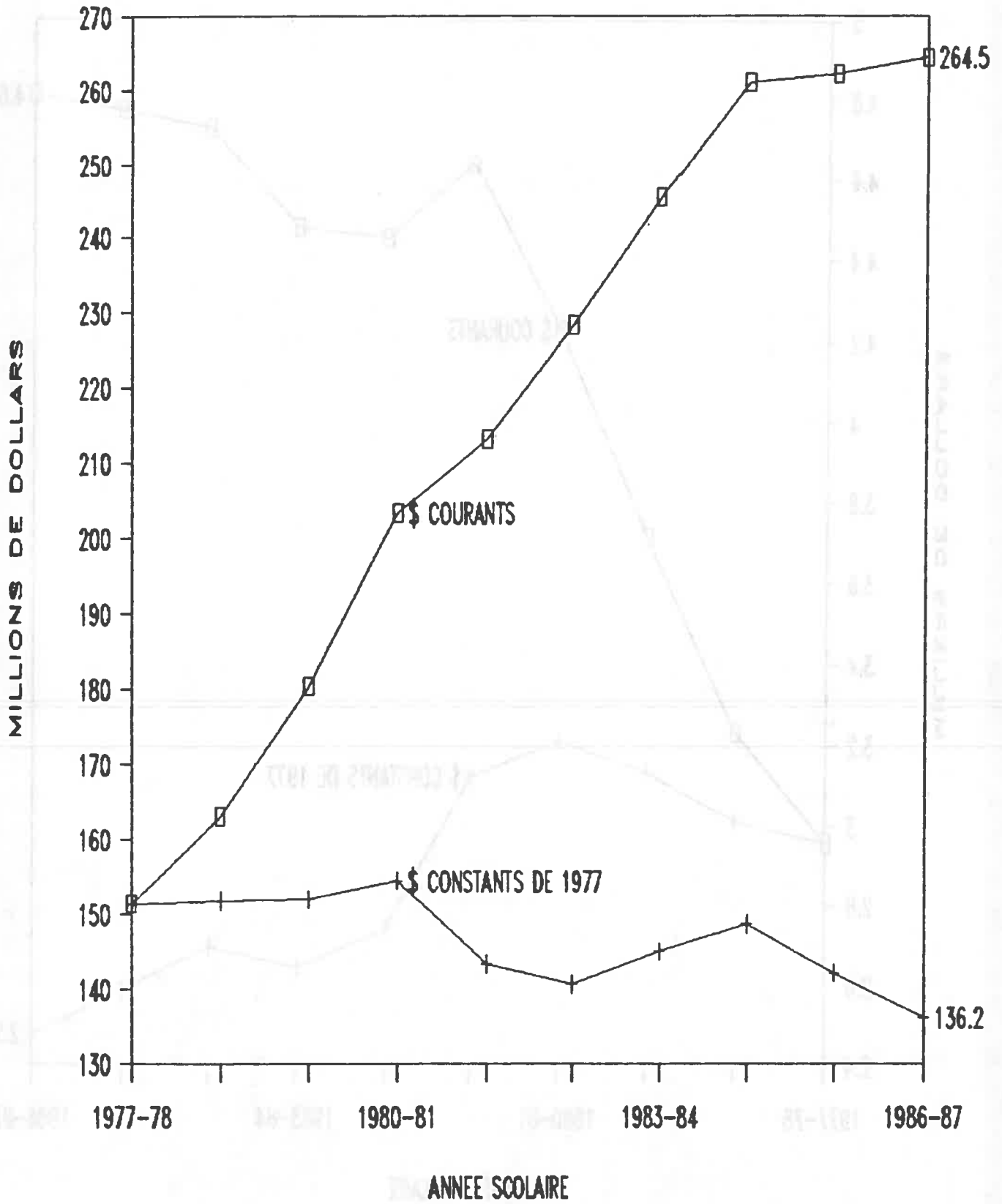
Evolution de l'enveloppe budgétaire globale
de l'enseignement régulier des collèges



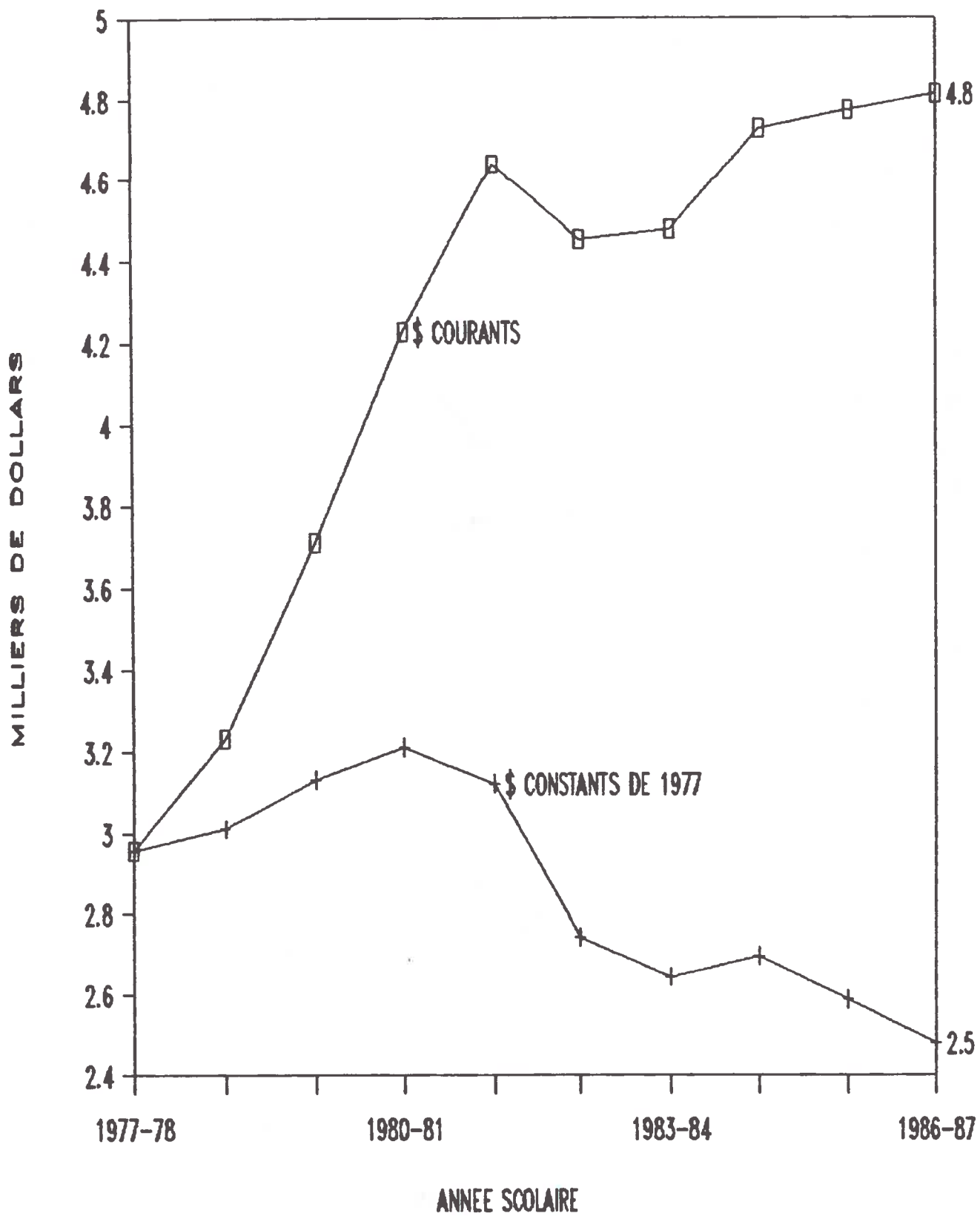
Coût du personnel enseignant
de l'enseignement régulier des collèges



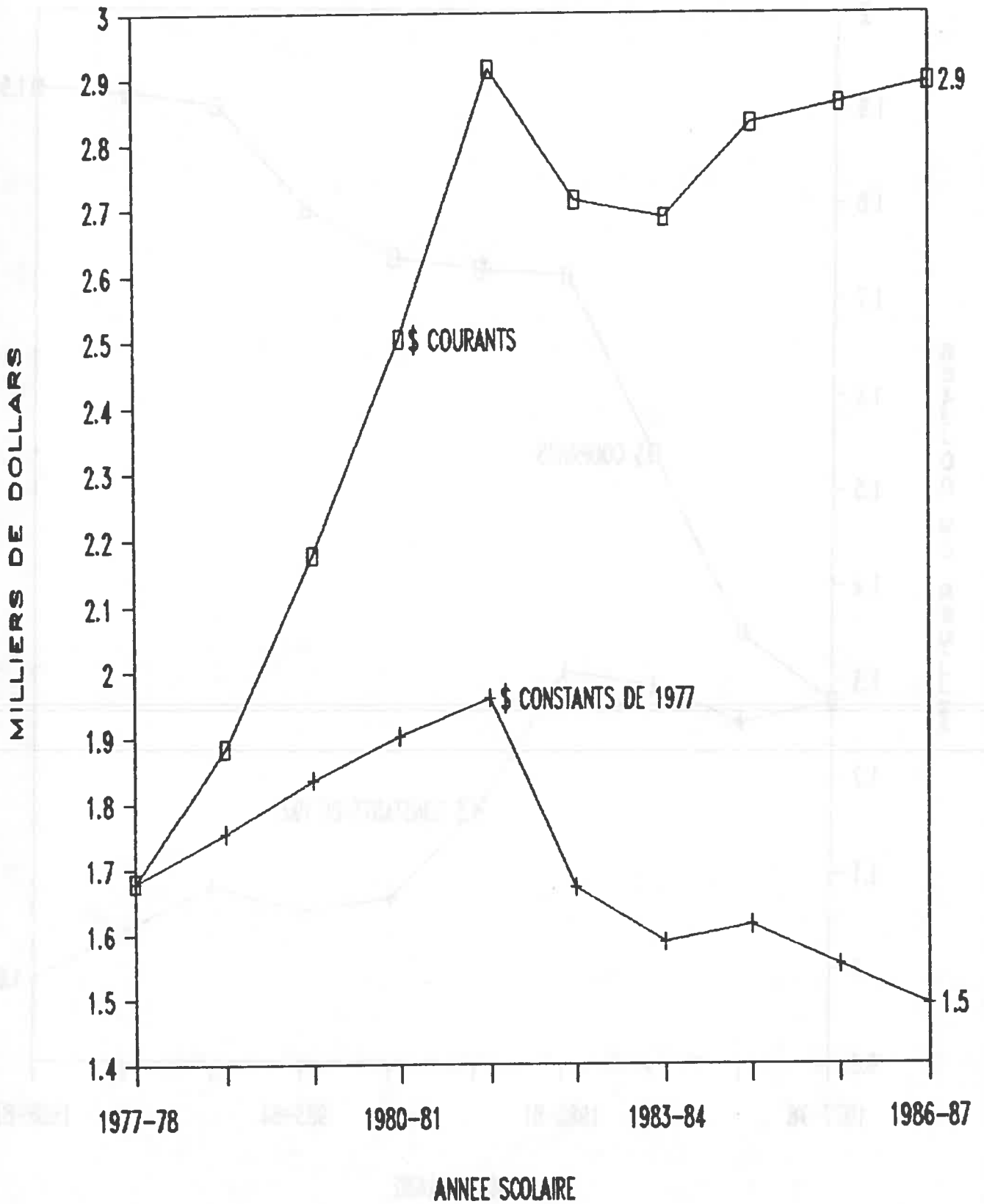
**Enveloppe budgétaire
(excluant le coût du personnel enseignant)
de l'enseignement régulier des collèges**



Evolution de l'enveloppe budgétaire globale
de l'enseignement régulier des collèges
per capita

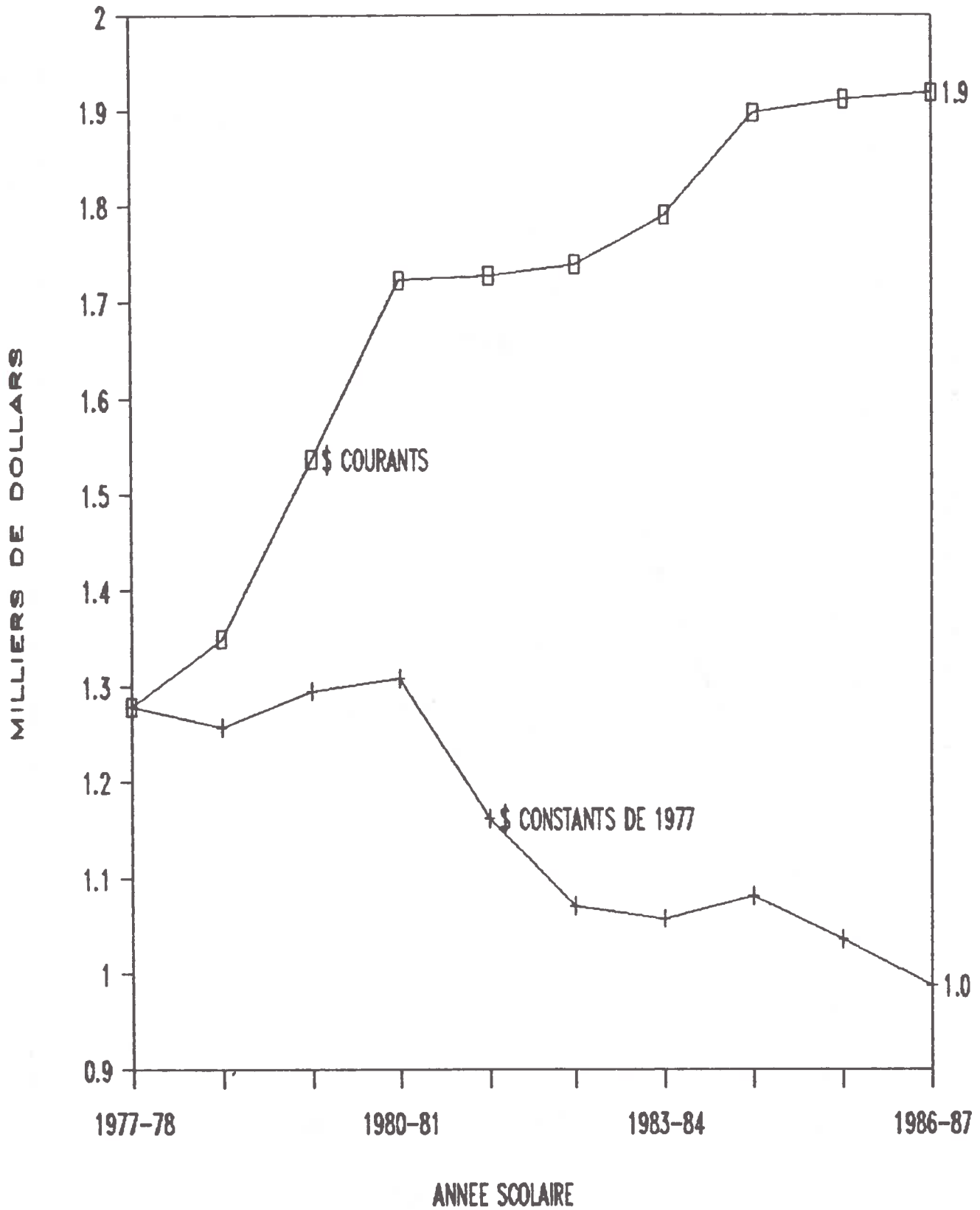


Coût du personnel enseignant
de l'enseignement régulier des collèges
per capita



Graphique A-8

Enveloppe budgétaire
(excluant le coût du personnel enseignant)
de l'enseignement régulier des collèges
per capita



CONSEIL DES COLLÈGES
1986-1987

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Professeure
Collège de Rimouski

BLONDIN, Michel
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos FTQ

BOURQUE, Jules
Directeur général
Collège de la Gaspésie
et des Îles

DEMERS, Emile
Directeur des services
pédagogiques
Collège de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Professeur
Collège Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon
Étudiante
Collège Edouard-Montpetit

GAUTHIER, Claude
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des Collèges

GOLDBLOOM, Sheila
Présidente du Conseil
d'administration
Collège Vanier

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

OUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles
catholiques de Québec

POULIN, Claude
Professeur
Collège de Sainte-Foy

TALBOT PAYEUR, Thérèse

TREMPE, Robert
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil d'adminis-
tration
Collège de Limoilou

Secrétaire du Conseil

Lucien Lelièvre

Collaboration: André Roy

